

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

#### **Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR »**

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

La Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR » publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 08 janvier 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Abdelmajid DOUIRI (AMI Consulting) & Mr Mourad FRADI (ECC Mazars)

## BILAN 2017

<b>ACTIFS</b>				
Exercice clos le 31 décembre				
(En milliers de dinars tunisiens)	<b>NOTES</b>	<b>2017</b>	<b>2016 Retraité</b>	<b>2016</b>
<b>Actifs Non Courants</b>				
<b>Actifs Immobilisés</b>				
Immobilisations Incorporelles	<a href="#">6-1-1</a>	4 383	4 293	4 293
<i>Amortissements</i>		-4 155	-4 152	-4 152
		228	141	141
Immobilisations Corporelles	<a href="#">6-1-2</a>	2 478 747	2 436 196	2 436 196
<i>Amortissements</i>		-1 303 793	-1 260 970	-1 260 970
		1 174 954	1 175 226	1 175 226
<i>Immobilisations Financières</i>	<a href="#">6-1-3</a>	206 194	178 183	178 183
<i>Provisions</i>		-98 245	-97 347	-97 347
		107 949	80 836	80 836
<b>Total des Actifs Immobilisés</b>		<b>1 283 131</b>	<b>1 256 203</b>	<b>1 256 203</b>
Autres Actifs Non Courants	<a href="#">6-1-4</a>	199 265	128 635	128 635
<b>Total des Actifs Non Courants</b>		<b>1 482 396</b>	<b>1 384 838</b>	<b>1 384 838</b>
<b>Actifs Courants</b>				
Stocks	<a href="#">6-1-5</a>	6 449	4 704	4 704
<i>Provisions</i>		-427	-427	-427
		6 022	4 277	4 277
Clients et Comptes Rattachés	<a href="#">6-1-6</a>	626 725	525 080	525 080
<i>Provisions</i>		-132 665	-134 190	-134 190
		494 060	390 890	390 890
Autres Actifs Courants	<a href="#">6-1-7</a>	479 682	<b>462 624</b>	469 222
<i>Provisions</i>		-73 753	-58 637	-58 637
		405 929	<b>403 987</b>	410 585
Actifs Non Courants destinés à être vendus	<a href="#">6-1-8</a>	8 789	10 322	10 322
Placements et Autres Actifs Financiers	<a href="#">6-1-9</a>	2 231	3 217	3 217
Liquidités et Equivalents de Liquidités	<a href="#">6-1-10</a>	136 196	229 432	229 432
<b>Total des Actifs Courants</b>		<b>1 053 227</b>	<b>1 042 125</b>	<b>1 048 723</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>2 535 623</b>	<b>2 426 963</b>	<b>2 433 561</b>

**BILAN 2017 (SUITE)**

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>				
Exercice clos le 31 décembre				
(En milliers de dinars tunisiens)	<b>NOTES</b>	<b>2017</b>	<b>2016 Retraité</b>	<b>2016</b>
<b>Capitaux propres</b>	<a href="#">6-1-11</a>			
Capital Social		106 199	106 199	106 199
Réserves		468 094	471 025	471 025
Résultats Reportés		-671 531	-506 050	-506 050
Modification comptable		-19 858	<b>-4 616</b>	-
<b>Total Capitaux Propres Avant Résultat de l'Exercice</b>		<b>-117 096</b>	<b>66 558</b>	<b>71 174</b>
Résultat de l'Exercice Après Impôt		-206 581	<b>-180 723</b>	-165 481
<b>Total Capitaux Propres Avant affectation</b>		<b>-323 677</b>	<b>-114 165</b>	<b>-94 307</b>
<b>Passifs</b>				
<b>Passifs Non Courants</b>				
Emprunts	<a href="#">6-1-12</a>	860 082	829 071	829 071
Provisions pour risques et charges	<a href="#">6-1-13</a>	69 823	64 332	64 332
Autres Passifs Non Courants	<a href="#">6-1-14</a>	30 490	26 572	26 572
<b>Total Passifs Non Courants</b>		<b>960 395</b>	<b>919 975</b>	<b>919 975</b>
<b>Passifs Courants</b>				
Fournisseurs et Comptes Rattachés	<a href="#">6-1-15</a>	1 458 239	1 261 235	1 247 975
Autres Passifs Courants	<a href="#">6-1-16</a>	208 052	171 891	171 891
Autres Passifs financiers	<a href="#">6-1-17</a>	232 614	188 027	188 027
<b>Total Passifs Courants</b>		<b>1 898 905</b>	<b>1 621 153</b>	<b>1 607 893</b>
<b>Total des Passifs</b>		<b>2 859 300</b>	<b>2 541 128</b>	<b>2 527 868</b>
<b>Total des Capitaux Propres &amp; Passifs</b>		<b>2 535 623</b>	<b>2 426 963</b>	<b>2 433 561</b>

## ETAT DE RESULTAT 2017

(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2017	2016 Retraité	2016
<b>Produits d'Exploitation</b>				
Revenus	<a href="#">6-2-1</a>	1 325 815	<b>1 017 650</b>	1 024 248
Autres Produits d'exploitation	<a href="#">6-2-2</a>	69 636	61 880	61 880
<b>Total des Produits d'Exploitation</b>		<b>1 395 451</b>	<b>1 079 530</b>	<b>1 086 128</b>
<b>Charges d'Exploitation</b>				
Achats d'Approvisionnements Consommés	<a href="#">6-2-3</a>	-316 973	<b>-215 068</b>	-213 803
Charges de Personnel	<a href="#">6-2-4</a>	-242 621	<b>-220 202</b>	-220 190
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	<a href="#">6-2-5</a>	-153 597	-159 490	-159 490
Redevances Aéronautiques	<a href="#">6-2-6</a>	-452 666	<b>-335 978</b>	-332 563
Assistance fournie aux avions	<a href="#">6-2-7</a>	-219 902	<b>-184 103</b>	-182 690
Commissions sur Vente de titres de transport	<a href="#">6-2-8</a>	-14 412	<b>-10 563</b>	-9 403
Loyer avions	<a href="#">6-2-9</a>	-32 790	-6 516	-6 516
Autres Charges d'Exploitation	<a href="#">6-2-10</a>	-87 678	<b>-81 793</b>	-80 414
<b>Total des Charges d'Exploitation</b>		<b>-1 520 639</b>	<b>-1 213 713</b>	<b>-1 205 069</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-125 188</b>	<b>-134 183</b>	<b>-118 941</b>
Charges Financières Nettes	<a href="#">6-2-11</a>	-17 342	-18 986	-18 986
Produits des Placements et Autres Produits Financiers	<a href="#">6-2-12</a>	15 432	12 224	12 224
Gains de change et Autres Gains Ordinaires	<a href="#">6-2-13</a>	39 343	23 529	23 529
Pertes de Change et Autres Pertes Ordinaires	<a href="#">6-2-14</a>	-117 545	-62 013	-62 013
<b>Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt</b>		<b>-205 300</b>	<b>-179 429</b>	<b>-164 187</b>
<i>Impôt sur les Bénéfices</i>		-1 281	-1 294	-1 294
<b>Résultat des Activités Ordinaires Après Impôt</b>		<b>-206 581</b>	<b>-180 723</b>	<b>-165 481</b>
<b>Résultat Net de l'Exercice</b>		<b>-206 581</b>	<b>-180 723</b>	<b>-165 481</b>
Effet de modification comptable		<b>-19 858</b>	<b>-4 616</b>	-
<b>Résultat Après effets de Modifications Comptables</b>		<b>-226 439</b>	<b>-185 339</b>	<b>-165 481</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE 2017**

(En milliers de dinars tunisiens)

<b>RUBRIQUES</b>	<b>NOTES</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES À L'EXPLOITATION</b>	<a href="#"><u>6-3-1</u></a>		
Encaissements reçus des clients	<a href="#"><u>6-3-1-1</u></a>	1 179 402	1 019 819
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	<a href="#"><u>6-3-1-2</u></a>	-1 088 514	-864 345
Intérêts payés		-52 040	-13 779
Impôts, Droits, Taxes et versements assimilés		-33 293	-42 081
Primes d'assurance déboursées		-4 774	-10 334
Autres flux liés à l'exploitation		89 726	-31 395
<b>Flux nets affectés aux activités d'exploitation</b>		<b>90 507</b>	<b>57 885</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES À L'INVESTISSEMENT</b>	<a href="#"><u>6-3-2</u></a>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-137 795	-63 176
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		2 227	190 267
Prêts à Long et Moyen Termes accordés		-14 602	-1 030
Remboursements de prêts et cessions d'obligations		3 245	4 813
Intérêts et Dividendes reçus		13 870	8 480
Autres flux liés aux activités d'investissement		-10 375	-3 616
<b>Flux nets affectés aux activités d'investissement</b>		<b>-143 430</b>	<b>135 738</b>
<b>FLUX DE TRES. LIES AUX OP. DE FINANCEMENT</b>			
Encaissements provenant d'emprunts		140 261	101 664
Remboursements d'emprunts		-187 299	-163 399
<b>Flux nets affectés aux activités de financement</b>		<b>-47 038</b>	<b>-61 735</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	<a href="#"><u>6-3-3</u></a>	6 724	-16 804
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>-93 237</b>	<b>115 084</b>
<b>Trésorerie au début de la période</b>		<b>229 432</b>	<b>114 348</b>
<b>Trésorerie à la fin de la période</b>		<b>136 196</b>	<b>229 432</b>

### Schéma des soldes intermédiaires de gestion (En milliers de dinars)

PRODUITS	2017	2016 Retraité	2016	CHARGES	2017	2016 Retraité	2016	SOLDES	2017	2016 Retraité	2016
Ventes de marchandises				Coûts d'achat des marchandises Vendues				Marge Commerciale			
Revenus et Autres Produits d'exploitation	1 395 451	1 079 530	1 086 128	Achats d'approvisionnement. Consommés	-316 973	-215 068	- 213 805	Marge Sur Coût Matières	1 078 478	864 462	872 323
Marge Commerciale	1 078 478	864 462	872 323	Autres charges externes	-800 796	-613 024	- 605 655				
<b>Total</b>	<b>1 078 478</b>	<b>864 462</b>	<b>872 323</b>	<b>Total</b>	<b>-800 796</b>	<b>-613 024</b>	<b>- 605 655</b>	<b>Valeur Ajoutée Brute</b>	<b>277 682</b>	<b>251 438</b>	<b>266 668</b>
Valeur ajoutée brute	277 682	251 438	266 668	Impôts et Taxes	-6 709	-6 006	- 6 006				
				Charges de Personnel	-242 621	-220 202	- 220 190				
<b>Total</b>	<b>277 682</b>	<b>251 438</b>	<b>266 668</b>	<b>Total</b>	<b>-249 330</b>	<b>-226 208</b>	<b>- 226 196</b>	<b>Excédent ou insuffisance Brut d'Exploitation</b>	<b>28 352</b>	<b>25 230</b>	<b>40 472</b>
Excédent brut d'expl.	28 352	25 230	40 472	insuffisance brut d'expl.							
				Autres charges ordinaires	-117 545	-62 013	- 62 013				
Autres gains ordinaires	42 866	33 041	33 041	Charges financières	-16 043	-14 466	- 14 466				
Produits financiers et des placements	15 414	11 889	11 889	Dots. aux Amort. et aux Provisions	-158 401	-173 185	-173 185				
Transferts de charges	57	75	75	Impôts sur les bénéfices	-1 281	-1 294	- 1 294				
<b>Total</b>	<b>86 689</b>	<b>70 235</b>	<b>85 477</b>	<b>Total</b>	<b>-293 270</b>	<b>-250 958</b>	<b>- 250 958</b>	<b>Résultat Act.Ord. après Impôts</b>	<b>-206 581</b>	<b>-180 723</b>	<b>- 165 481</b>
Résultat des activités ord.	-206 581	-180 723	- 165 481	Effets Modifications Comptables	-19 858	-4 616	-				
<b>Total</b>	<b>-206 581</b>	<b>-180 723</b>	<b>- 165 481</b>	<b>Total</b>	<b>-19 858</b>	<b>-4 616</b>	<b>-</b>	<b>Résultat Net après. Mod. Comptable</b>	<b>-226 439</b>	<b>-185 339</b>	<b>-165 481</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés, conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises, par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité.

Il est à noter que :

- La société Tunisair a enregistré une perte de 206 581 KDT durant l'exercice 2017, ramenant, ainsi, les capitaux propres à un solde négatif de 323 677 KDT.

Aussi la société a entamé des actions de redressement de son activité portant sur :

- Décision de continuité d'exploitation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 Avril 2018 conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales,
- Mise en place d'une commission compression des coûts,
- Gel des recrutements depuis 2013,
- Développement de l'activité avec l'ouverture de nouvelles lignes vers l'Afrique Subsaharienne et l'Amérique du Nord,
- Renouvellement de la flotte, et son adaptation à la nouvelle Stratégie Commerciale,
- l'élaboration d'un plan de redressement Consolidation l'ensemble des sociétés du groupe,
- Obtention de nouvelles lignes de crédits de gestion,
- Arrangement avec le gouvernement pour bénéficier de l'exception mentionnée à l'article 22 (ter) de la loi n° 89-9 du 1er février 1989, relative aux participations des entreprises et établissements publics modifiée et complétée par la loi n° 2006-36 du 12 juin 2006.

Nonobstant les incertitudes précitées, les états financiers ont été préparés compte tenu des hypothèses de la continuité d'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base notamment :

- Convention du coût historique, à l'exception des Immobilisations ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les principales méthodes comptables ayant servi à l'établissement des présents états financiers sont présentés ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentés sauf indication contraire.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par TUNISAIR, pour l'élaboration de ses états financiers, sont les suivants :

### **1- Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels informatiques et licences, les fonds commerciaux et les droits au bail et sont amortis sur les durées suivantes :

	Durée
• Logiciels informatiques	3 ans
• Fonds commerciaux	20 ans
• Droits au bail	20 ans

L'amortissement des fonds commerciaux et des droits au bail ne concerne pas les acquisitions réalisées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1997 enregistrées dans l'actif de notre Bilan.

## 2- Immobilisations corporelles autres que les avions :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles, à l'exclusion des avions, sont amorties linéairement sur les durées suivantes, conformément au décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant le taux maximum des amortissements linéaires :

	Taux
• Constructions en dur	5%
• Machines, matériels et équipements industriels	15%
• Machines et équipements de chauffage et frigorifique	10%
• Equipements informatiques	33.33%
• Mobilier et matériel de bureau	20%
• Partie durable des avions et des réacteurs	5.56%
• Matériels de cuisine et buanderie	20%
• Tapis, rideaux, éléments et aménagements décoratifs	20%
• Matériel roulant	20%
• Autres machines, matériels et équipements	15%

## 3- Les avions :

La méthode des composants est appliquée aux avions. Cette méthode consiste à défalquer l'avion en trois composants significatifs à savoir :

- La partie durable des avions et des réacteurs qui est amortie sur une durée de 18 ans.
- Le plein potentiel des cellules des avions qui est amorti et remplacé sur un cycle qui varie de 6 à 12 ans selon le type d'avion.
- Le plein potentiel des réacteurs qui est amorti et remplacé sur un cycle en heures de vol qui varie de 5000 à 27000 HV selon le type de réacteur.

Une dépréciation de valeur est constatée pour les avions hors exploitation si la « juste valeur » est inférieure à la Valeur Comptable Nette à la date de clôture des Etats Financiers.

## 4-Les immobilisations en cours :

Les immobilisations en cours «238» sont les immobilisations non achevées à la date de clôture et regroupent essentiellement :

- La capitalisation des charges d'emprunts relatives aux crédits des avions non encore livrés ; ce montant sera incorporé au coût du bien lors de la réception et ce conformément à la NCT 13.

- Les avances sur réacteurs sont les montants payés pour des éventuelles maintenances et réparation des réacteurs ; ce montant sera incorporé au coût du bien lors de la réception et amortis conformément au & 2 et 3.

#### **5- Titres de participation :**

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage.

Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

#### **6- Stocks :**

- Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent
- Les stocks font l'objet d'un inventaire physique en fin d'année.
- Les stocks sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés calculés à chaque entrée.

#### **7- Provisions pour créances douteuses :**

Les créances des clients en compte non recouvrées pour une période dépassant 12 mois, par rapport à la date de clôture, sont reclassées en créances douteuses et sont totalement provisionnées, tout en tenant compte de la nature de la créance, de la catégorie du client, du type de la relation contractuelle et des garanties de recouvrement existantes ainsi que des événements intervenus avant l'arrêté définitif des états financiers et ce conformément à la NCT 14.

#### **8- Dettes et créances en monnaies étrangères :**

Les créances et dettes d'exploitation en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change IATA. Elles sont converties à la fin de la période au cours de change de la banque centrale de Tunisie et ce conformément à la NCT 15.

Le traitement des pertes et des gains de change se présente comme suit :

- Les pertes et les gains de change, réalisés lors du règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et sont inscrits parmi les autres gains et pertes ordinaires.
- Les pertes et les gains de change latents, résultant de la conversion des dettes et des créances à court terme au taux de change de la date de clôture, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice en contrepartie des comptes de tiers concernés.
- Les pertes et gains de change latents, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portés au compte «Ecart de conversion » et sont résorbés linéairement sur la durée restante du crédit.

#### **9- Réserves pour fonds social :**

Les comptes relatifs au fonds social sont traités et présentés en comptabilité conformément aux dispositions de la NCT 2 relative aux capitaux propres.

La norme préconise le traitement suivant :

- Le compte « Réserve pour fonds social » enregistre notamment les réserves pour fonds social lorsque le financement du fonds social est effectué par prélèvement sur le résultat de l'exercice lors de son affectation par l'assemblée ou en vertu de dispositions réglementaires.

- Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social sont inscrites à l'actif du Bilan et le montant utilisé de cette réserve est porté au niveau des notes aux états financiers.
- Les rémunérations rattachées à ces opérations viennent en augmentation de la réserve pour fonds social.
- Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social viennent en déduction de la réserve et la nature de chaque catégorie d'opération doit être portée au niveau des notes aux états financiers.

#### **10- Revenus :**

Les émissions de titres de transport effectuées par la société sont initialement enregistrées dans des comptes d'attente passifs sous la rubrique « Recettes à ventiler ».

Ces émissions ne sont prises en compte pour la détermination du résultat de l'exercice que lors de la réalisation de l'opération de transport des passagers et des marchandises ou, sinon, après une durée de 24 mois de non utilisation du titre de transport par son acquéreur.

#### **11- Frais de formation:**

Les frais de formation du personnel navigant sont inscrits à l'actif du bilan en charges reportées et sont résorbées linéairement sur 3 ans.

#### **12- Les primes d'assurance crédit:**

Les primes d'assurance crédit et autres frais d'émission des emprunts sont inscrits à l'actif du Bilan en tant que charges à Répartir et sont amortis sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

#### **13- Les actifs non courant destinés à être cédés:**

Les avions retirés de la flotte en vue d'être cédés et dont la vente est hautement probable sont traités conformément à la norme IFRS 5 : ils cessent d'être amortis et sont présentés séparément au Bilan dans la rubrique « *Actifs non courants détenus en vue de la vente* » au plus faible de leur valeur comptable et de leur *juste valeur* diminuée des éventuels *coûts de la vente*.

#### **14- Comptabilisation du programme Fidelys:**

La compagnie opère un programme Fidelys qui a pour objet d'attribuer à ses adhérents un crédit de points (Miles) d'après un barème préétabli, en fonction des voyages effectivement accomplis par l'adhérent, sur les vols opérés par Tunisair.

Les Miles Prime Fidelys peuvent être échangés contre un Billet Prime, une Prime Surclassement, une Prime Excédent de bagages ou une Prime PETC.

Une provision est constatée selon la probabilité d'utilisation des miles par une méthode statistique et ce conformément à l'interprétation de IFRIC 13 « Programme de fidélisation de la clientèle » et évaluées selon la juste valeur.

# NOTES AU BILAN

## ACTIFS

### 6.1.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

	2017		2016
Logiciels	4 250		4 160
Fonds commercial	101		101
Droit au bail	32		32
<b>Total brut</b>	<b>4 383</b>		<b>4 293</b>
Amortissements	-4 155		-4 152
<b>Total net</b>	<b>228</b>		<b>141</b>

### 6.1.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	2017		2016
Terrains	1 780		1 780
Constructions	24 960		24 951
Constructions sur sol OACA	25 220		25 220
Constructions en cours	347		196
Matériels de transport aérien et réacteurs	2 139 686	(1)	2 097 128
Matériels de transport aérien en cours	147 585		155 496
Équipement de rechange avionique	75 370		69 785
Matériels d'exploitation	7 344		6 602
Équipements de bureau	33 264		31 956
Matériels de transport roulant	7 061		7 061
Matériels et outillages	4 050		4 023
Installations Agencements Aménagements	12 080		11 998
<b>Total brut</b>	<b>2 478 747</b>		<b>2 436 196</b>
Amortissements	-1 303 793		-1 260 970
<b>Total net</b>	<b>1 174 954</b>		<b>1 175 226</b>

(1) La variation correspond à la dépose de 14 moteurs et à la révision générale de 9 moteurs en 2017.

→ Tableau des Valeurs Brutes des Immobilisations (en dinars)

LIBELLE	SOLDE DEBUT 2017	ACQUISITION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE FIN 2017	AMORTISSEMENT	VCN
TERRAINS	1 779 964				1 779 964		1 779 964
CONSTRUCTIONS	50 365 967	9 052	151 748		50 526 767	46 122 711	4 404 056
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	69 785 447	5 585 015			75 370 462	51 676 727	23 693 735
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 719 453 763				1 719 453 763	1 008 825 927	710 627 836
RG	307 812 353	120 286 258		-77 864 889	350 233 723	99 071 634	251 162 089
GV	69 861 500	8 811 365	-2	-8 674 725	69 998 138	38 759 229	31 238 909
AVANCE SUR COMMANDE DES AVIONS	155 495 566	3 510 254	-11 421 042		147 584 778		147 584 778
MATERIEL D' EXPLOITATION	6 601 658	777 218	-35 010		7 343 866	5 525 136	1 818 730
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	7 061 039				7 061 039	6 374 314	686 725
MATERIEL & OUTILLAGE	4 023 305	27 180			4 050 485	3 919 127	131 358
EQUIPEMENT DE BUREAU	31 956 279	1 291 194	16 887		33 264 360	31 728 141	1 536 219
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 999 344	92 250	-11 848		12 079 746	11 790 371	289 375
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 293 433	89 636			4 383 069	4 155 435	227 634
<b>TOTAL</b>	<b>2 440 489 617</b>	<b>140 479 421</b>	<b>-11 299 266</b>	<b>-86 539 614</b>	<b>2 483 130 159</b>	<b>1 307 948 750</b>	<b>1 175 181 408</b>

→ Tableau des amortissements (en dinars)

<b>LIBELLE</b>	<b>SOLDE DEBUT 2017</b>	<b>DOTATION</b>	<b>REDRESSEMENT</b>	<b>SORTIE</b>	<b>SOLDE FIN 2017</b>
<b>CONSTRUCTIONS</b>	45 412 341	-279 133	989 503		46 122 711
<b>EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE</b>	46 406 285	5 317 114	-46 672		51 676 727
<b>PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR</b>	942 110 101	71 836 425	-5 120 599		1 008 825 927
<b>RG</b>	133 484 608	27 970 602	15 481 313	-77 864 889	99 071 634
<b>GV</b>	35 381 955	13 416 147	-1 364 148	-8 674 725	38 759 229
<b>MATERIEL D' EXPLOITATION</b>	5 081 159	444 199	-222		5 525 136
<b>MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT</b>	6 091 708	282 606			6 374 314
<b>MATERIEL &amp; OUTILLAGE</b>	3 867 713	59 192	-7 778		3 919 127
<b>EQUIPEMENT DE BUREAU</b>	31 450 317	279 317	-1 494		31 728 141
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	11 684 518	128 837	-22 984		11 790 371
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	4 152 879	2 556			4 155 435
<b>TOTAL</b>	<b>1 265 123 583</b>	<b>119 457 861</b>	<b>9 906 919</b>	<b>-86 539 614</b>	<b>1 307 948 750</b>

### 6.1.3 Immobilisations financières :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2017		2016
Prêts	30 258	(1)	14 501
Titres de participation	153 816	(2)	153 816
Dépôts et cautionnements	22 120	(3)	9 866
<b>Total brut</b>	<b>206 194</b>		<b>178 183</b>
Prov. pour dépréciation des titres de participation et des prêts	-98 245	(4)	-97 347
<b>Total net</b>	<b>107 949</b>		<b>80 836</b>

- (1) L'augmentation correspond essentiellement au reclassement au cours de l'exercice 2017 des prêts exceptionnels, fonciers et de consolidation initialement comptabilisés aux comptes 423 personnel et comptes rattachés (voir note 6.1.7).
- (2) Les participations de Tunisair sont composées essentiellement des parts détenues dans le capital de ses filiales. Le portefeuille titres est ventilé entre Valeurs locales et Valeurs étrangères dans le tableau de la page suivante.
- (3) La variation correspond essentiellement à
  - Des blocages de 4.2 M Euro soit 12.28 MDT et 1M USD soit 2.48 MDT et à
  - Un déblocage de 1.5 M USD soit 3.72 MDT, suite émission d'une garantie bancaire de 10 Millions USD en faveur de LUFTHANSA TECHNICS pour réparation moteurs. Les montants ont été débloqués en janvier 2018.
  - Un dépôt de 0.6 MDT (208.000 GBP) relatif à une retenue de garantie de la part de l'acquéreur « worldpay ».
- (4) Le solde de ce poste correspond principalement aux provisions constatées au titre des participations de Tunisair dans ses filiales comme indiqué dans le tableau de la page suivante (97 MDT) ainsi qu'aux provisions pour fonds non transférables (0.6 MDT) et dépréciation des prêts (0.4 MDT).

(1) Les valeurs locales sont détaillées dans le tableau suivant (en dinars):

Société	Nombre d'actions	val nominale de l'action	Valeurs d'acquisitions CMP	Valeurs	Provisions		Variation
					31/12/2017	31/12/2016	
TUNISAVIA	359 857	10	2,246	734 790	0	0	0
TUNISAIR HANDLING	240 958	100	100	24 095 840	24 095 840	24 095 840	0
TUNISAIR TECHNICS	826 010	100	99,613	82 281 376	39 164 810	38 389 363	775 447
Tunisair Express	322 673	55	63,058	20 347 015	20 347 015	20 347 015	0
Amadeus Tunisie	3 500	120	100	350 000	0	0	0
Aviation IT Services Africa	36 000	10	0,139	5 000	4 950	4 950	0
Tunisie Catering	54 000	100	100	5 400 000	5 400 000	5 400 000	0
ATCT	59 500	100	100	5 950 000	1 417 135	1 293 841	123 294
Tunis Convention Bureau	50	100	100	5 000	5 000	5 000	0
Tunisie Tradenet	1 000	100	100	100 000	0	0	0
STUSID	1 250	100	100	125 000	0	0	0
STT de Tabarka	400	25	25	10 000	10 000	10 000	0
Société Protunisia	400	10	10	4 000	4 000	4 000	0
Compagnie Tunisienne de navigation	25 867	10	2,066	53 450	0	0	0
CERA	100	10	10	1 000	0	0	0
Foire Internationale de Tunis	450	32	50	22 500	0	0	0
SEPTH	4400	10	9.091	40 000	33 116	33 116	0
SNR	2900	5	5	14 500	0	0	0
Société	Nombre d'actions	Val. nominale de l'action	Valeurs d'acquisitions CMP	Valeurs	Provisions		Variation
					31/12/2017	31/12/2016	

<b>Société El Fouladh</b>	18 000	5	0,833	15 000	15 000	15 000	0
<b>SOTUTOUR</b>	472	100	100	47 200	47 200	47 200	0
<b>Société Gammarth en liquidation</b>	200	10	10	2 000	0	0	0
<b>SAGEP</b>	60	10	10	600	600	600	0
<b>SODIS</b>	17 142	10	5,583	95 710	0	0	0
			<b>TOTAL 1</b>	<b>139 699 981</b>	<b>90 544 666</b>	<b>89 645 925</b>	<b>898 741</b>

Les valeurs Etrangères sont détaillées dans le tableau suivant :

Société	Nombre d'actions	Val. Nominale de l'action (EUR/USD)	Valeurs d'acquisitions (EUR/USD)	Valeurs historiques (TND)	Provisions		Variation
					31/12/2017	31/12/2016	
<b>SCI-ESSAFA</b>	999	4 321 €	4 321 €	7 264 285	0	0	0
<b>Mauritania Airways</b>	275 400	18,46 \$	18,46 \$	6 565 519	6 565 464	6 565 464	0
<b>SITA-BELGE</b>	10	5 €	5 €	103	0	0	0
<b>SITA – NV</b>	193 769		1,034 \$	286 034	0	0	0
			<b>TOTAL 2</b>	<b>14 115 941</b>	<b>6 565 464</b>	<b>6 565 464</b>	<b>0</b>
			<b>TOTAL 1+2</b>	<b>153 815 922</b>	<b>97 110 130</b>	<b>96 211 389</b>	<b>898 741</b>

#### 6.1.4 Autres actifs non courants :

Cette rubrique enregistre essentiellement les écarts de conversion constatés sur les emprunts contractés en devises étrangères :

	2017		2016
Ecarts de conversion	162 277	(1)	84 479
Charges à répartir	36 988	(2)	44 156
<b>Total</b>	<b>199 265</b>		<b>128 635</b>

- (1) Les pertes latentes, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portées au compte «Ecart de conversion Actif» et sont résorbées linéairement sur la durée restante du crédit ; l'augmentation provient de la dépréciation significative du dinar contre USD et EURO.

	2017		2016
Ecarts de conversion Actifs	210 492		110 276
Résorptions	-48 215		-25 797
<b>Total</b>	<b>162 277</b>		<b>84 479</b>

- (2) Les charges à répartir sont composées des frais de qualification PN, les commissions de garantie de l'Etat, et des primes d'assurance des crédits avions et sont résorbées conformément à la NC10.

#### 6.1.5 Stock :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2017		2016
Stocks consommables catering	4 031		3 629
Stocks habillement	652		497
Autres stocks consommables	1 766		578
<b>Total brut</b>	<b>6 449</b>		<b>4 704</b>
Provisions	- 427		- 427
<b>Total net</b>	<b>6 022</b>		<b>4 277</b>

#### 6.1.6 Clients et comptes rattachés :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2017		2016
Clients ordinaires	494 060	(1)	390 890
Clients douteux	132 665	(2)	134 190
<b>Total brut</b>	<b>626 725</b>		<b>525 080</b>
Provisions	-132 665		-134 190
<b>Total net</b>	<b>494 060</b>		<b>390 890</b>

(1) Le compte clients ordinaires se compose comme suit :

	2017		2016
TUNISAIR HANDLING	196 225		167 602
TUNISAIR TECHNICS	244 241		202 867
TUNISAIR EXPRESS	13 005		8 345
AISA	560		494
AMADEUS	671		656
TUNISIE CATERING	1 282		1 131
ATCT	-528		64
Autres clients	38 604		9 731
<b>Total</b>	<b>494 060</b>	(i)	<b>390 890</b>

(i) Cette variation de 103 MDT est essentiellement due aux variations suivantes :

- Variation relative aux comptes Filiales 74.3 MDT
- Variation relative aux comptes CASS 8.4 MDT
- Variation relative aux comptes CASH 3.6 MDT
- Variation relative aux clients factures à établir 2.3 MDT
- Variation relative aux factures de redressement 1.2 MDT

(2) Le compte clients douteux se compose comme suit :

	2017		2016
Clients locaux	8 391		8 391
Administration	14 442		14 442
Clients PAX refoulées	1 917		1 917
Agence de voyage et tours opérateurs	11 857		11 857
Clients divers à l'étranger	10 823	(i)	12 348
Compagnies aériennes	83 459		83 459
Fret	154		154
Comptes Clients en cours d'apurement	1 622		1 622
<b>Total</b>	<b>132 665</b>		<b>134 190</b>

(i) Cette variation provient d'une reprise des clients douteux de l'Egypte pour 2.4 MDT et de la constitution provisions compagnies aériennes pour 0.7 MDT

### 6.1.7 Autres actifs courants :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	2017		2016 Retraité	2016
Personnel et comptes rattachés	9 479	(1)	24 103	24 103
Etat et collectivités publiques	71 229	(2)	55 032	55 032
Débiteurs divers	25 872	(3)	23 506	23 506
Divers autres actifs courants	373 102	(4)	<b>359 983</b>	366 581
<b>Total brut</b>	<b>479 682</b>		<b>462 624</b>	<b>469 222</b>
Provisions	-73 753	(5)	-58 637	-58 637
<b>Total net</b>	<b>405 929</b>		<b>403 987</b>	<b>410 585</b>

(1) Le poste personnel et comptes rattachés se détaille comme suit :

	2017		2016
Personnel avances	8 776		6 491
Prêts au personnel	-	(i)	15 525
Prise en charge maladies	3 791		4 839
Autres comptes	-3 088	(ii)	-2 752
<b>Total net</b>	<b>9 479</b>		<b>24 103</b>

(i) Cette variation est due au reclassement du solde des prêts fonciers, des prêts consolidations et des prêts exceptionnels aux comptes 26 immobilisations financières (voir note 6.1.3).

(ii) Il s'agit du fond de secours (0.3 MDT) et de la régularisation du bilan fonds social (2.7 MDT)

(2) Le poste Etat et collectivités publiques se détaille comme suit :

	2017		2016
ETAT crédit de TVA	46 449	(i)	31 844
TVA à l'étranger à récupérer	867		1 426
Etat retenues à la source subies	1 319		542
Etat TVA sur autres biens et services	21 633		21 257
Autres	961	(ii)	-37
<b>Total</b>	<b>71 229</b>		<b>55 032</b>

(i) Cette augmentation est justifiée par le report de la TVA relatif à l'exercice 2017 pour 25 MDT et la restitution du crédit de TVA pour 10.4 MDT.

(ii) Il s'agit essentiellement des acomptes provisionnels

(3) Ce poste enregistre essentiellement les dividendes à recevoir (18.3 MDT), les divers produits à recevoir (5.4 MDT dont avoir Lufthansa relatif au volume discount 2017 pour 3.1 MDT) et les débiteurs divers douteux (1.7 MDT).

(4) Le poste divers autres actifs courants s'analyse comme suit :

	2017		2016 Retraité	2016
Créance Tunisair Technics	296 062		286 792	286 792
Ventes BSP à encaisser	51 039	(iii)	55 170	55 170
Charges constatées d'avance	1 485		232	232
Autres (comptes transitoires et d'attentes)	24 516	(iv)	<b>17 789</b>	24 387
<b>Total brut</b>	<b>373 102</b>		<b>359 983</b>	<b>366 581</b>

(iii) Il s'agit des ventes BSP relatives essentiellement au mois de décembre à encaisser en janvier 2018. La variation est due essentiellement à l'encaissement en 2017 des ventes BSP Egypte pour l'exercice 2016 et antérieur et à la comptabilisation des ventes BSP Tunisie au niveau du compte 411000.

(iv) Voir note 6.2.1.3.

(5) La variation de 15 MDT correspond aux provisions constituées pour dépréciation des comptes débiteurs suivants :

COMPTE	LIBELLE	PROVISION
425000	PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	505 321
461249	DIFFERENCE DE CAISSE A L'ETRANGER	811 295
432300	ETAT RETENUE SUR SALAIRES	55 600
461256	ERREUR TARIFAIRE A REGULARISER	1 159 143
461270	BASE BILLETS RPA A REGULARISER	2 443 208
461302	FACTURES A REGULARISER CIES AERIENNES-PASSAGES	4 800 000
461999	REPORT ANT 1994 FACT RED FRET ETRANGERS	647 281
468141	REGLT L.T.A P/M.C.O.	1 305 868
468188	VENTES CARTE DE CREDIT	925 632
468213	REGLMT.POSTE TRANSP.P.C.E A REAFACT.PTT	494 368
468356	REG. ADMA / ACM / CA	1 968 577
	<b>TOTAL</b>	<b>15 116 293</b>

#### 6.1.8 Actifs non courants destinés à être vendus (en KDT) :

Cette rubrique se détaille comme suit :

Appareils	2017		2016	
	Nombre	Solde	Nombre	Solde
A 300	2	4 440	3	6 300
B 737	2	4 349	2	4 022
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>8 789</b>	<b>5</b>	<b>10 322</b>

#### 6.1.9 Placements et autres actifs financiers :

	2017	2016
Echéances à court terme sur prêts	2 177	2 901
Blocage de fonds sur ouverture de Crédits Documentaires	-305	-305
Echéances impayées sur prêts	5 670	5 270
Intérêts courus à recevoir	461	722
<b>Total brut</b>	<b>8 003</b>	<b>8 588</b>
Provision pour dépréciation des prêts et chèques impayés	-5 772	-5 371
<b>Total net</b>	<b>2 231</b>	<b>3 217</b>

#### 6.1.10 Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2017	2016
Banques + CCP	135 599	125 333
Caisses	597	690
Titres de placements	0	103 390
<b>Total</b>	<b>136 196</b>	<b>229 433</b>

## CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

### 6.1.11 Capitaux propres :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	2017		2016
Capital social	106 199	(1)	106 199
Réserve légale	10 620		10 620
Autres réserves et fonds d'investissement	457 474	(2)	460 405
Autres capitaux propres	-		-
Modifications comptables	-19 858	(3)	-
Résultats reportés	-671 531		-506 050
<b>Total net</b>	<b>-117 096</b>		<b>71 174</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-206 581</b>		<b>-165 481</b>
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>-323 677</b>		<b>-94 307</b>

(1) Le capital social de la compagnie est réparti comme suit :

	2017		2016
ETAT TUNISIEN	68 882		68 882
CNSS (participation publique)	4 242		4 242
CNAM (participation publique)	1 772		1 772
CNRPS (participation publique)	4 138		4 138
AIR France	5 926		5 926
PETITS PORTEURS	21 239		21 239
<b>Total</b>	<b>106 199</b>		<b>106 199</b>

(2) Les autres réserves et fonds d'investissement se composent de :

	2017		2016
FONDS D'INVESTISSEMENT	10 402		10 402
FONDS DE RESERVES EXTRAORDINAIRES	338 189		338 189
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	4 236	(i)	7 167
RESERVES SPECIALES D'INVESTISSEMENTS	53 761		53 761
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	50 886		50 886
<b>Total</b>	<b>457 474</b>		<b>460 405</b>

(i) La variation s'explique par :

- Les dons accordés et les remboursements des cotisations fonds social et de solidarité qui s'élèvent à -7 MDT.
- Les cotisations employés 2017 ainsi que la facturation aux filiales des cotisations employés et employeurs +4 MDT.

(3) Cette variation se rapporte à :

- la régularisation d'une écriture comptable erronée relative aux réductions sur ventes fret qui remonte à l'exercice 2014 et qui a impacté l'exercice 2016 pour le montant de 6.6 MDT. (Voir point (3) note 6.2.1.Revenus)
- la constatation des réceptions reçues durant l'exercice 2016 et antérieurs et comptabilisées au cours de l'exercice 2017 pour 2.4 MDT. (Voir point (3) note 6.1.15 Fournisseurs et comptes rattachés)
- le reclassement parmi les capitaux propres des charges relatives aux exercices antérieurs et initialement comptabilisées au cours de l'exercice 2017 aux comptes LIMOCA avec racine 8, pour 10.8 MDT. (Voir note 6.2.10 Autres charges d'exploitation)

**Tableau de variation des capitaux propres (en millier de dinars)**

	<b>CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2017 RETRAITES</b>	<b>CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2017</b>	<b>Variation des autres capitaux propres</b>	<b>Résultat 2017</b>	<b>Modifications comptables</b>	<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017</b>
<b>Capital social</b>	106 199	106 199				106 199
<b>Réserve légale</b>	10 620	10 620				10 620
<b>Autres réserves et fonds d'investissement</b>	460 405	460 405	-2 931			457 474
<b>Autres capitaux propres</b>	0	0				0
<b>Modifications comptables</b>	-4 616	0			-19 858	-19 858
<b>Résultat reporté</b>	-686 773	-671 531				-671 531
<b>Résultat de l'exercice</b>	0	0		-206 581		-206 581
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	-114 165	-94 307				-323 677

### 6.1.12 Emprunts :

Ce montant représente le montant restant dû sur les emprunts contractés pour financer l'achat des avions et les réparations des réacteurs.

	2017		2016
Emprunts pour acquisition des avions	696 921		694 705
Emprunts pour exploitation	60 826		107 828
Emprunt pour financement réacteurs	102 335		26 539
<b>Total</b>	<b>860 082</b>		<b>829 072</b>

### 6.1.13 Provisions pour risques et charges :

Le détail de cette rubrique est résumé dans le tableau suivant :

	2017		2016
Provisions pour risque fournisseurs débiteurs	65		65
Provisions pour litiges commerciaux	2 271		3 345
Provisions pour affaires prud'homales	1 868		1 868
Provisions pour comblement de passifs des filiales	23 751	(1)	22 794
Provisions risque social	20 946		18 239
Provision fond social	10 000	(2)	10 000
Provisions pour commissions sur garantie de l'état	9 989	(3)	7 088
Autres provisions pour litiges	933		933
<b>Total</b>	<b>69 823</b>		<b>64 332</b>

(1) Cette provision est constituée de :

- 18 MD au titre de l'affaire Mauritanya AIRWAYS dont le jugement rendu en première instance engage la responsabilité de Tunisair pour comblement de passif de la société en liquidation.
- 5.4 MD au titre de la situation nette de la filiale AISA dont la réintégration par absorption est imminente.

(2) Provisions pour départ à la retraite

(3) Commissions sur garanties de l'état pour les crédits suivants : (9.505 MUSD auprès de Attijari, 24.270 MUSD auprès de ABC, 10 MDT auprès de Attijari, 5 MDT auprès de l'UIB, 106 MDT auprès de Attijari et 242.276 MUSD auprès de Citi Bank)

### 6.1.14 Autres passifs non courants :

Il s'agit des écarts de conversion enregistrés au titre des avances pour acquisition des avions. La variation provient de l'augmentation du taux dollar.

	2017		2016
Ecarts de conversion Passifs	40 013		32 437
Résorptions	-9 523		-5 865
<b>Total</b>	<b>30 490</b>		<b>26 572</b>

### 6.1.15 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	2017		2016 Retraité	2016
Fournisseurs d'exploitation	1 376 366	(1)	1 171 767	1 171 767
Fournisseurs d'immobilisation	56 528		54 890	54 890
Fournisseurs, Compagnies Aériennes	9 146	(2)	7	7
Fournisseurs, factures non parvenues	16 587	(3)	29 471	16 211
Fournisseurs, retenues de garantie	165		165	165
Fournisseurs, intérêts courus	-64		-64	-64
Fournisseurs, avances et acomptes	-24 939	(4)	-6 679	-6 679
Provision Fournisseurs soldes débiteurs reportés	21 409	(5)	11 678	11 678
Compte liaison notes de frais	3 041	(6)	-	-
<b>Total</b>	<b>1 458 239</b>		<b>1 261 235</b>	<b>1 247 975</b>

(1) Ce poste se détaille comme suit :

	2017		2016
OACA	566 794		417 920
TUNISAIR TECHNICS	496 600		457 147
TUNISAIR HANDLING	171 743		152 827
TUNISIE CATERING	23 811		30 171
TUNISAIR EXPRESS	5 002		4 386
AISA	4 496		3 492
ATCT	692		618
Autres fournisseurs d'exploitation	107 228		105 207
<b>Total</b>	<b>1 376 366</b>		<b>1 171 768</b>

(2) Il s'agit essentiellement du solde du compte 402200 Amadeus IT Group SA qui s'élève à 4.8 MDT (Factures de redevance électronique de réservation relatives aux mois de novembre et décembre 2017 réglées pendant la première période de janvier 2018).

Cette variation provient du fait que la 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> période ICH de l'exercice N n'était comptabilisée qu'au cours du mois de janvier N+1 lors du règlement, en contre partie des comptes à racine 8. Ces montants ont été reclassés en modifications comptables. (Voir note 6.1.11.3 Modifications comptables)

(3) La variation de 13.2 MDT Correspond au retraitement de l'effet des modifications comptables correspondant à la constatation des réceptions reçues durant l'exercice 2016 et antérieurs et comptabilisées au cours de l'exercice 2017 des et des factures relatives à l'exercice 2016, non parvenues au 31/12/2016 et comptabilisées au cours de l'exercice 2017 (Voir note 6.1.11.3)

(4) La variation correspond à la constatation d'une avance de 15 MDT accordée à Tunisair Technics au titre du réacteur 731-609 facturé en 2017 et entré en exploitation en 2018

(5) La variation correspond à la constatation d'une provision pour risques et charges de l'ordre de 9.7 MDT (6 MDT pour dépréciation créance AISA et 3.7 MDT fournisseurs débiteurs)

(6) Il s'agit des bons de paiements édités et non honorés au 31/12/2017.

### 6.1.16 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	2017		2016
Créditeurs divers	18 775	(1)	33 407
Titres de transport non encore honorés	92 641	(2)	67 136
Personnel et comptes rattachés	25 180	(3)	21 892
Etat et collectivités publiques	14 423	(4)	-15 962
Actionnaires, dividendes à payer	-		391
Divers autres passifs courants	57 033	(5)	65 026
<b>Total</b>	<b>208 052</b>		<b>171 891</b>

- (1) Ce poste correspond essentiellement aux cotisations CNSS
- (2) Ce poste enregistre les titres de transport (TKT, MCO, BCB, EMD et LTA) émis entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2017 mais non encore utilisés à la date de la clôture de l'exercice.
- (3) Ce poste reflète essentiellement les provisions pour congés non soldes pour 14.4 MDT, les primes 4<sup>ème</sup> trimestre PS pour 1.6 MDT et les primes 4<sup>ème</sup> trimestre et charges variables PN pour 4.2 MDT
- (4) Variation suite régularisation du compte 438600 receveur des finances à payer suite restitution crédit de TVA pour le montant total de 24 MDT
- (5) Ce poste enregistre essentiellement les fonds reçus de l'état au titre de sa participation au plan de redressement de Tunisair pour 52 MDT.

### 6.1.17 Autres passifs financiers :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2017		2016
Echéances à moins d'un an sur emprunts	228 847		185 949
Intérêts courus et non échus sur emprunts	3 767		2 078
<b>Total</b>	<b>232 614</b>		<b>188 027</b>

# NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

## 6.2.1 Revenus :

Les revenus se détaillent comme suit :

	2017		2016 RETRAITE	2016
Revenus de l'activité de transport	1 317 879	(1)	1 013 668	1 020 266
Rev. de l'activité d'assistance aux compagnies. aériennes	7 936	(2)	3 982	3 982
<b>Total</b>	<b>1 325 815</b>		<b>1 017 650</b>	<b>1 024 248</b>

(1) Cette rubrique se détaille comme suit :

	2017		2016 RETRAITE	2016
Transport des passagers et de bagage	1 293 266	(i)	995 561	995 561
Transport du fret et de la poste	37 671		27 703	27 703
Réductions sur ventes fret	-13 058	(3)	-9 596	-2 998
<b>Total</b>	<b>1 317 879</b>		<b>1 013 668</b>	<b>1 020 266</b>

(i) Le détail de ce poste se présente comme suit :

	2017		2016
Revenus « Régulier+Supplémentaire+ pèlerinage »	783 480		607 210
YQ + YR	224 052		183 720
Revenus activité « Charter » et « Frètement »	63 282		40 507
Recettes BCB (Billet Complémentaire de Bagage)	3 171		4 295
Redevances d'embarquement et de sécurité collectées	220 142		160 675
Fidelys	-861		-846
<b>Total</b>	<b>1 293 266</b>		<b>995 561</b>

(1) La hausse des revenus de l'activité transport est due à la progression de l'activité régulière :

- En termes de trafic passagers régulier de 11.3% (3.138.943 passagers en 2017 contre 2.819.512 passagers transportés en 2016) de l'activité supplémentaire de 22.8% (56.579 passagers en 2017 contre 46.067 passagers transportés en 2016).
- En termes de production en siège de 7% pour l'activité régulière et 12.4% pour l'activité supplémentaire

La hausse des revenus de l'activité charter est due à la progression :

- En termes de trafic passagers de 159.9% en 2017 par rapport à 2016 (109 122 pax en 2016 contre 283 655 en 2017).
- En termes de sièges offerts de 143.2% passant de 141 408 sièges en 2016 à 343 907 sièges en 2017.

(2) Cette hausse est due à la hausse du cours de change, la quasi-totalité des recettes d'assistance fret est en devises

(3) L'augmentation des réductions sur ventes fret est expliquée par le fait que le solde 2016 tient compte d'une écriture de redressement de 6 234 KDT relative à l'ajustement des tarifs concédés au profit des transitaire accordées en 2015. Cette écriture est erronée et a été régularisée par le débit du compte 128000 Modifications comptables.

Les réductions réellement accordées s'élevaient à 9 232 KDT et l'augmentation des réductions accordées (41%) reste proportionnelle à l'augmentation des recettes fret (36%). La proportion des réductions accordées par rapport au chiffre d'affaires reste quasi inchangée (33% en 2016 contre 35% en 2017).

### 6.2.2 Autres produits d'exploitation :

	2017		2016
Commissions sur ventes de titres de transport	736		875
Produits des comptes de réconciliation	11 331	(1)	22 520
Produits sur émissions des LTA	17 036	(2)	8 875
Produits des redevances pour concession VAB	15 631		12 678
Pénalité sur remboursement billets	17 265		14 527
Subvention avance/TFP	2 207	(3)	0
Produits amadeus	2 781		1 038
Divers autres produits	2 649		1 367
<b>Total</b>	<b>69 636</b>		<b>61 880</b>

(1) Le compte « Produits des comptes de réconciliation » enregistre les produits générés par l'apurement des Titres de transport vendus avant le 1er janvier 2016 n'ayant pas été utilisés au 31 décembre 2017. La baisse de cette rubrique est essentiellement due à la réconciliation totale en 2016 des anciens stocks MCO pour 8.9 MDT.

(2) La hausse des revenus du transport fret est due à l'augmentation du tonnage fret transporté par Tunisair à l'import et à l'export qui a évolué de 40% en 2017 avec 7,266 Tonnes par rapport à 2016 avec 5,177 Tonnes.

(3) Il s'agit d'une subvention accordée par le Centre National de Formation Continue et de Promotion Professionnelle suite à la réalisation du plan pédagogique et financier des opérations de formation de 2017 et à la résorption du montant de l'avance TFP (60 % de la charge TFP 2016).

### 6.2.3 Achats d'approvisionnements consommés :

	2017		2016 RETRAITE	2016
Carburant avions	280 883	(1)	176 613	176 613
Approvisionnement Catering	28 928		<b>31 267</b>	30 065
Autres approvisionnements consommés	7 162		<b>7 188</b>	7 125
<b>Total</b>	<b>316 973</b>		<b>215 068</b>	<b>213 803</b>

(1) Cette augmentation est due à :

- L'augmentation de 18.6% du volume en tonnes (196.758 en 2017 contre 195.934 en 2016)
- L'augmentation de 30.9% du prix moyen par tonne (1437 en 2017 contre 1098 en 2016)
- L'augmentation de 12% de la moyenne du cours du marché interbancaire du dollar (2.4138 en 2017 contre 2.1543 en 2016)
- L'augmentation de 28.4% du prix du baril (54.25\$ en 2017 contre 42.27\$ en 2016)

#### 6.2.4 Charges de personnel :

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

	2017		2016 RETRAITE	2016
Personnel au sol	138 521	(1)	125 994	125 994
Personnel navigant technique	64 047	(2)	54 977	54 964
Personnel navigant commercial	39 631	(3)	35 581	35 581
Provisions pour congés payés	422	(4)	3 650	3 650
<b>Total</b>	<b>242 621</b>		<b>220 202</b>	<b>220 190</b>

(1) Cette augmentation est due essentiellement à :

- Augmentation masse salariale PLE de 0.5 MDT suite avancements PLE
- Augmentation indemnité de poste et prime de rendement PTE de 1.6 MDT suite création de postes PTE et augmentation du cours de change
- Cotisation employeur fonds social pour 1 MDT
- Constatation prise en charge maladie relatives aux exercices 2015 et 2016 pour 1.4 MDT
- Octroi de la 2<sup>ème</sup> tranche de l'augmentation salariales 2015-2016 pour 2 MDT et de l'indemnité spécifique 2016-2017-2018 pour 2 MDT

(2) Cette augmentation est due à :

- Augmentation du taux horaires pour les PNT
- Augmentation des heures de vol de 6% (65.250 en 2017 contre 61.726 en 2016)
- Augmentation de l'effectif des PNT de 301 en 2016 à 313 en 2017
- Augmentation des frais de formation et qualification PNT de 2.5 MDT

(3) Cette augmentation est due à :

- Augmentation des heures de vol
- Augmentation de l'effectif des PNC de 803 en 2016 contre 847 en 2017
- Augmentation des commissions sur ventes à bord de 1 MDT

(4) Le solde 2017 se détaille comme suit :

	SOLDE 2016	-REPRISES	+PROVISIONS	CONGES PAYES	SOLDE 2017
Provisions pour congés payés PLE	534	-769	961	322	514
Provisions pour congés payés PTE	-	-180	275		95
Provisions pour congés payés PS	-116	-2 746	4 117		1 371
Provisions pour congés payés PNT	1 665	-5 792	6 223		431
Provisions pour congés payés PNC	1 567	-4 837	2 848		-1 989
<b>Total</b>	<b>3 650</b>	<b>-14 324</b>	<b>14 424</b>	<b>322</b>	<b>422</b>

### 6.2.5 Dotations aux amortissements et aux provisions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2017		2016
Dotations aux amortissements	126 824		124 575
Dotations aux provisions	30 278	(1)	44 090
Reprises sur provisions	-3 505	(2)	-9 175
<b>Total net</b>	<b>153 597</b>		<b>159 490</b>

- (1) Les dotations aux provisions constatées en 2016 concernent essentiellement : une provision fidelys selon la probabilité d'utilisation des miles conformément à IFRIC 13 « programme de fidélisation de la clientèle » et ce à raison de 5.7MDT ; une provision sur risque social et fond social de 22MDT et une provision pour dépréciation des créances de 7.5 MDT.

En 2017 : les provisions constatées sont 2.7 MDT pour risque CNSS, 0.9 MDT pour complément Fidelys, 0.9 MDT pour complément Mauritania Airways, 6 MDT pour dépréciation créance AISA, 3.7 MDT pour dépréciation des comptes fournisseurs débiteurs, 0.7 MDT pour dépréciation des créances et 15.1 MDT pour dépréciation des comptes autres actifs courants (voir note 6.1.7.5).

- (2) Les reprises sur provisions opérées en 2016 sont composées essentiellement de 2.5MDT (fidelys) et 3.3 -MDT (affaires prud'homales).

La reprise sur provisions 2017 est relative à la reprise sur provisions BSP Egypte pour 2.4 MDT et affaires commerciales pour 1 MDT.

### 6.2.6 Redevances aéronautiques :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2017	2016 RETRAITE	2016
Redevances de route	115 882	89 259	88 929
Redevances d'atterrissage	57 430	40 936	40 936
Redevances d'embarquement	174 458	126 555	126 576
Redevances de réservation électronique	62 383	46 799	43 714
Diverses autres redevances	42 513	32 429	32 408
<b>Total</b>	<b>452 666</b>	<b>335 978</b>	<b>332 563</b>

L'augmentation des redevances aéronautiques (essentiellement à l'étranger +71 MDT) est due à l'évolution de l'activité et à l'augmentation des cours de change.

### 6.2.7 Assistance fournie aux avions:

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2017		2016 RETRAITE	2016
Assistance Commerciale en Tunisie	20 415		16 461	16 461
Assistance Commerciale à l'étranger	102 198	(1)	79 880	78 701
Assistance Technique en Tunisie	85 953	(2)	77 643	77 643
Assistance Technique l'étranger	3 337		3 103	3 016
Assistance FRET	6 632		4 126	3 974
Assistance Catering	1 367		2 890	2 895
<b>Total</b>	<b>219 902</b>		<b>184 103</b>	<b>182 690</b>

(1) L'augmentation de l'assistance commerciale et fret est due à l'évolution des activités passage et fret.

(2) L'augmentation de l'assistance technique de 8 MDT est due à :

- La facturation mensuelle TT de 3 MDT au titre de la main d'œuvre (+36 MDT)
- La révision de la facturation forfaitaire mensuelle TT de 7 MDT en 2016 à 5.5 MDT en 2017 (-18 MDT)
- Constatation avoirs LHT suite volume discount 2017, avoirs CFM International France et avoirs Tunisair Technics pour un total de (-10 MDT).

### 6.2.8 Commissions sur Vente de titres de transport :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2017		2016 RETRAITE	2016
Commissions sur vente Titre de transport	9 991		7 904	7 899
Commissions incitatives accordées	4 029	(1)	2 222	1 067
Super commissions	158		191	191
Commissions sur ventes LTA	234		246	246
<b>Total</b>	<b>14 412</b>		<b>10 563</b>	<b>9 403</b>

(1) L'augmentation des commissions incitatives accordées aux agences de voyages est due à la hausse des ventes et à l'octroi en 2017 des commissions relatives à 2015 pour 705 KDT et au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 pour 606 KDT.

### 6.2.9 Loyer avions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2017		2016
Loyer avions	32 790	(1)	6 516
<b>Total</b>	<b>32 790</b>		<b>6 516</b>

(1) Cette augmentation est due à l'immobilisation de 5 avions courant 2017, la hausse de l'activité transport et la hausse du taux de conversion de l'euro.

### 6.2.10 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	2017		2016 RETRAITE	2016
Loyers et charges locatives	8 436		6 286	5 928
Frais de Publicité, publications et relations publiques	9 214		7 347	7 179
Frais postaux et télécommunications	10 390		11 300	11 743
Documentation générale	2 009		2 671	2 665
Frais d'hébergement et de repas PAX	5 403		2 150	2 165
Frais d'hébergement PN	8 201		6 307	6 175
Frais de transports (réacteurs, pax, fret, PN..)	2 744		1 449	1 333
Frais de mission	1 278		1 155	1 155
Divers droits et taxes	6 709		6 006	6 006
Dédommagement client	3 698		1 597	1 528
Frais de repas PN	8 435		8 299	8 299
Frais d'entretien et de réparation	1 378		924	907
Frais de services bancaires et assimilés	4 762		4 535	4 525
Services extérieurs LIMOCA	-	(1)	7 038	7 038
Assurance des avions	6 567		7 625	7 089
Divers honoraires	4 348		2 669	2 442
Frais participation CASS+BSP	1 211		1 252	1 252
Diverses autres charges d'exploitation	2 895		3 183	2 981
<b>Total</b>	<b>87 678</b>		<b>81 793</b>	<b>80 414</b>

(1) Cette variation est due à la constatation en 2017 des charges relatives aux exercices antérieurs parmi les capitaux propres d'ouverture. (Voir note 6.1.11.3 Modifications comptables)

### 6.2.11 Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	2017		2016
Intérêt des emprunts	15 811	(1)	11 573
Dot. aux prov. pour dépréciation d'éléments financiers	899	(2)	990
Autres charges financières	632	(3)	6 423
<b>Total</b>	<b>17 342</b>		<b>18 986</b>

(1) L'augmentation des intérêts est due à la hausse des taux du marché (Libor 3M, 6M, et TMM), à l'engagement de nouveaux emprunts (106 MDT pour maintenance réacteurs et 20 MDT exploitation) et à la variation du taux de change

(2) Il s'agit de la provision pour dépréciation des titre ATCT (0.123 MDT) et TT (0.775 MDT)

(3) La baisse des autres charges financières est due à la baisse des intérêts de retards de 2.5 MDT et des provisions pour risques et charges financiers de 3 MDT (provisions 2016 relatives au comptes AISA et comptes débiteurs non mouvementés)

### **6.2.12 Produits des placements et autres produits financiers :**

Les produits des placements et autres produits financiers se composent des éléments suivants :

	2017		2016
Intérêts des placements	-		213
Rémunération des comptes bancaires	2 067		344
Intérêts de retards facturés	209		93
Dividendes reçus	13 036	(1)	10 207
Revenus des Prêts à long terme	120	(2)	1 032
Reprise sur provision sur éléments financiers	-		335
<b>Total</b>	<b>15 432</b>		<b>12 224</b>

(1) Il s'agit des dividendes reçus des sociétés AMADEUS Tunisie pour 11.67 MDT et SCI ESSAFA pour 1.35 MDT

(2) La baisse des revenus des prêts est due à :

- L'annulation des revenus du prêt accordé à Tunisair Handling qui a été provisionné
- Le remboursement du prêt BNA

### **6.2.13 Gains de Change et Autres gains ordinaires :**

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2017		2016
Gains de change	30 705		21 918
Produits nets sur cessions d'immobilisation	694		171
Autres gains sur éléments non récurrents	7 726	(1)	986
Divers autres gains ordinaires	218		454
<b>Total</b>	<b>39 343</b>		<b>23 529</b>

(1) Il s'agit essentiellement des avoirs ROLLS ROYCE au titre des années 2015, 2016 et 2017 et ce en application des clauses contractuelles relatives à la révision des moteurs A 330

### **6.2.14 Pertes de change et autres pertes ordinaires :**

Les pertes de change et autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

	2017		2016
Pertes de change	105 728	(1)	60 182
Pénalités et amendes	314		543
Pertes sur cession d'immobilisations corporelles	11 503	(2)	-
Autres pertes sur éléments non récurrent	-		85
Autres charges diverses ordinaires	-		979
Charges diverses ordinaires LIMOCA	-		224
<b>Total</b>	<b>117 545</b>		<b>62 013</b>

(1) L'augmentation des pertes de change provient essentiellement de la hausse des cours de change comme suit : 6.2% pour le dollar (2.4839 en 2017 ; 2.3389 en 2016) et 21.3% pour l'euro (2.9478 en 2017 ; 2.4301 en 2016) ce qui a engendré :

- L'augmentation de 81% de l'effet de l'actualisation des emprunts libellés en monnaie étrangère (une augmentation de 30 MDT) pour atteindre 66.3 MDT.
- L'augmentation de 67% de l'effet de change relatif aux règlements (une augmentation de 15.8 MDT) pour atteindre 39.4 MDT.

(2) Il s'agit de la remise à zéro de la valeur comptable nette de 6 réacteurs envoyés pour RG (7.5 MDT) et 6 avions envoyés pour GV (3.5 MDT)

# NOTES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de codes spécifiques à tous les comptes, généraux ou particuliers, mouvementés dans les journaux de trésorerie : Banques, C. C. P et Caisses.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

## **6.3.1 Flux de trésorerie liés à l'exploitation :**

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont essentiellement issus:

1/ Des rentrées de fonds découlant de la vente de billets de transport et de «LTA » par les agences locales et à l'étranger.

2/ Des rentrées de fonds provenant de l'assistance commerciale et technique des compagnies tierces, collectées par Tunisair.

3/ Des encaissements provenant des commissions perçues sur les ventes de titres et des divers autres revenus.

4/ Des règlements de facturation de biens et de services fournis par des fournisseurs ou des créiteurs divers.

5/ Des paiements au personnel ou pour leurs compte.

6/ Des rentrées et sorties de fonds vis-à-vis des compagnies d'assurance.

7/ Des intérêts versés y compris les intérêts sur emprunts.

8/ Des paiements d'impôts sur les bénéfices et divers autres impôts et droits.

### **6-3-1-1 : Les encaissements reçus des clients se détaillent comme suit :**

		2017	2016
Encaissements des clients en Tunisie et à l'étranger		672 498	498 580
Encaissements des Ventes B. S. P		506 904	521 239
<b>Total net</b>		<b>1 179 402</b>	<b>1 019 819</b>

### **6-3-1-2 : Cette rubrique comporte les postes suivants :**

		2017	2016
Sommes versées aux fournisseurs		-824 555	-620 988
Sommes versées au personnel		-263 959	-243 357
<b>Total</b>		<b>-1 088 514</b>	<b>-864 345</b>

### **6.3.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement :**

Les mouvements de trésorerie liés aux activités d'investissement comprennent essentiellement :

- Les décaissements effectués pour l'acquisition des avions et les frais y afférents (assurances crédit avions), des réacteurs et des équipements avioniques, du matériel d'exploitation en piste et d'autres immobilisations corporelles.
- Les encaissements découlant du remboursement de prêts, de la cession d'obligations et de participations ainsi que les intérêts et les dividendes reçus.

### **6.3.3 Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité :**

		<b>2017</b>	<b>2016</b>
Gain de change		16 524	13 270
Pertes de change		-9 800	-30 074
<b>Total</b>		<b>6 724</b>	<b>-16 804</b>

# NOTES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

## 1- Engagements donnés :

Les engagements donnés se détaillent comme suit :

	2017	2016
Crédits documentaires ouverts et non utilisés	-	-
Cautions données	6 910	16 199
<b>Total</b>	<b>6 910</b>	<b>16 199</b>

## 2 -Engagements reçus :

Les engagements reçus se détaillent comme suit :

	2017	2016
Cautions reçues en dinars	1 384	1 225
Garanties bancaires reçues en devises	590	486
Cautions reçues en devises	127	169
<b>Total</b>	<b>2 101</b>	<b>1 880</b>

## 3 -Cautions solidaires:

Ci-dessous la liste des cautions fournies par Tunisair en faveur de sa filiale Tunisair -Express et ce, en garantie du remboursement des crédits à long terme accordés à cette société dans le cadre de financement de l'acquisition d'un avion de type ATR 72-500 et d'un avion CRJ900.

Montant de la caution (TND)	Bénéficiaire	Date	Reliquats en principal au 31-12-2017 (mDT)	Reliquats en principal au 31-12-2016 ( mDT)
6 000 000	BIAT	13/01/2009	450	750
5 000 000	AMENBANK	13/01/2009	250	1 050
6 000 000	BNA	13/01/2009	2 297	2 756
3 000 000	ATB	13/01/2009	370	602
26 043 795	Etat Tunisien	10/03/2008	15 098	17 654

Par ailleurs, Tunisair s'est portée Caution des crédits octroyés par AMEN BANK et la BIAT au personnel navigant pour le financement des investissements en Compte Epargne en Actions (CEA).

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la fidélisation de ce personnel suite à la vague de départ en détachement auprès d'autres compagnies étrangères enregistrée depuis 2008.

En cas d'une mise en jeu de cette caution, suite insuffisance de rendement des investissements en CEA, Tunisair règle les sommes dues à la banque et se fait rembourser par des retenues sur les salaires du personnel navigant.

Le solde de ces cautions s'élève au 31/12/2017 à **47.197 MD**.

#### 4- Garanties données et reçues au titre des Emprunts pour le financement du plan de flotte 2010-2018

Rang et modèle	N° immatriculation	Date de livraison	Bailleur	Nom de la SPC	Dev	Montant du crédit	Date du contrat crédit	Engagements	
								Donnés	Reçus
1 <sup>er</sup> A320-214	TS IMR	25-juin-10	CA-CIB + TFB	Bourguiba Lease	EUR	31 998 419,36	21-juin-10	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	
2 <sup>ème</sup> A320-214	TS IMS	06-mai-11	CA-CIB + TFB	Bourguiba Lease	EUR	27 983 700,74	22-avr-11	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	
3 <sup>ème</sup> 320-214	TS IMT	13-juill-12						Hypothèque de premier rang en faveur de la BNA en garantie d'un crédit de 10 M€ (2015) et d'un crédit de 10 MD (2016)	
4 <sup>ème</sup> A320-214	TS IMU	12-févr-13	Bayersch Landes Bank	IBN EL Jazzar Lease	EUR	36 573 128,82	06-juin-13	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	crédit garanti par l'Etat
5 <sup>ème</sup> A320-214	TS IMV	30-avr-13	Bayersch Landes Bank	IBN EL Jazzar Lease	EUR	37 358 045,13	06-juin-13	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	crédit garanti par l'Etat
6 <sup>ème</sup> A320-214	TS IMW	28-nov-14	Bayersch Landes Bank	Farhat HACHED	EUR	40 491 902,51	15-mai-15	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	crédit garanti par l'Etat
1 <sup>er</sup> A330-200	TS IFM	08-juin-15	Bayersch Landes Bank	Farhat HACHED	EUR	86 537 231,25	15-mai-15	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	crédit garanti par l'Etat
2 <sup>ème</sup> A330-200	TS IFN	24-août-15	Bayersch Landes Bank	Farhat HACHED	EUR	87 693 925,32	15-mai-15	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	crédit garanti par l'Etat

#### ➔ Autres garanties de l'Etat

- ✓ crédit à MT de 9,505 M\$ (Attijari) pour le financement de l'acquisition d'un moteur de rechange
- ✓ crédit à MT de 130 MD (Pool Attijari) pour le financement du programme de 2017 de révision des réacteurs (106 MD utilisés en 2017 et 24 MD utilisés en 2018)
- ✓ crédit à MT de 24,27 M\$ (ABC) pour le financement des avances sur A320 Néo
- ✓ crédit à MT de 20 M\$ (Amen Bank) pour le financement des avances sur A320 Néo
- ✓ crédit à MT de 4 MD (STB) pour le financement de l'avance en Compte Courant Associé accordée à Tunisie Catering

# NOTES SUR LES PARTIES LIEES

## 1- Soldes réciproques entre les sociétés du groupe selon les livres comptables ( en KDT ):

	Tunisair Technics	Tunisair Handling	Tunisair Express	Tunisie Catering	ATCT	AISA	AMADEUS
Fournisseurs et comptes rattachés	-496 600	-171 743	-5 002	-23 811	-692	4 496	-10
Fournisseurs factures non parvenues	-	-	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	244 241	196 225	13 005	1 282	-528	560	671
Clients Factures non établies	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés du groupe et associés	296 062	-	-	-	-	-	-

## 2- Obligations et engagements de la société envers les sociétés du groupe ( en KDT ) :

	Tunisair Technics	Tunisair Handling	Tunisie Catering	SCI ESSAFA	AMADEUS
Dividendes encaissés	-	-	-	986	9 185
Dividendes à encaisser	5 326	-	-	1 351	11 671
Encours du principal des prêts	-	-	3 142	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	43	-	-
Principal prêts provisionnés	-	990	1 800	-	-
Intérêts échus non remboursés	-	332	492	-	-

# Rapport Général des Commissaires aux Comptes

## Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la  
Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR » SA

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### **I. Opinion avec réserves**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 décembre 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « TUNISAIR-S.A », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017 faisant ressortir un total de 2 535 623 KDT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un résultat déficitaire après modification comptable de 226 439 KDT, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **II. Fondement de l'opinion avec réserves**

Sur la base de notre audit des états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2017, les réserves suivantes ont été soulevées :

##### **1. Système d'information « ERP »**

Nous avons procédé dans le cadre de notre mission, à l'examen du système de contrôle interne et couvert notamment les procédures administratives, financières, comptables et juridiques en vigueur.

Nous avons examiné également le nouveau système d'information mis en place par la société « TUNISAIR-S.A » du point de vue documentation, implémentation, validation préalable des données, paramétrage, conduite et sauvegarde des opérations de migration et de bascule, contrôle de l'exploitation et maîtrise des chemins d'audit.

Un plan d'amélioration du système d'information a été initié en 2011 ; sa mise en œuvre au 31 décembre 2017 demeure partielle pour la plupart des modules, ce qui ne garantit pas l'intégrité des processus de production de l'information financière et, en particulier, la qualité de la piste d'audit des écritures comptables.

Cette situation peut entraîner un risque d'altération des données et des informations à défaut de finalisation des actions correctives, notamment par la réception et la mise en production des différents composants du nouveau système d'information.

Le déploiement de ce plan sera poursuivi au cours de l'exercice 2020.

## **2. Limitation des travaux**

Nous avons rencontré lors de nos travaux, des difficultés qui ont eu pour effet de limiter l'étendue de nos investigations :

a- Aucun avocat, sur les six mandatés par la société « TUNISAIR-S.A », n'a répondu à nos demandes d'information sur les litiges en cours ;

b- Le nombre élevé de corrections comptables introduites au niveau du système, ainsi que l'indisponibilité de supports permettant de retracer les dites opérations (alignements fournisseurs, corrections clients, opérations sur les stocks, comptes de liaison oracle) ;

c- L'absence des fiches d'inventaire et des travaux de rapprochement des stocks comptabilisés au 31 décembre 2017 qui ont conduit à la constatation d'un écart positif de 4 232 KDT pour ramener la valeur des stocks à un montant total net de 6 022 KDT ;

Ces écarts, dus principalement à des faiblesses de procédures relatives à la préparation, la conduite, le rapprochement et la validation des opérations d'inventaire, constituent de par leur importance une éventualité dont la probabilité et le montant ne peuvent être évalués avec approximation suffisante.

## **3. Immobilisations**

### **3.1- Inventaire des immobilisations**

La société n'a pas finalisé les travaux d'inventaire des immobilisations corporelles, le matériel avionique compris (Avions et réacteurs). En effet, à la date de rédaction du présent rapport aucun rapport d'inventaire visant à établir le recensement physique des immobilisations et le rapprochement avec les données comptables au 31 décembre 2017 n'a été établi par la société « TUNISAIR-S.A ».

Cette situation ne répond pas aux dispositions légales prévues par l'article 17 de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et ne nous permet pas de nous prononcer sur la réalité et l'exhaustivité de la valeur de ces biens portés à l'actif du bilan à la même date.

### **3.2- Projets Informatique (AISA)**

Les prestations informatiques facturées par la société filiale « A.I.S.A », courant l'année 2017 à « TUNISAIR -S.A » sont de l'ordre de 9 106 KDT. Le montant des dites charges arrêté sur la base du contrat d'externalisation et les avenants subséquents n'ont pas fait l'objet de distinction entre celles affectées aux projets réalisés et les travaux de maintenance. Par ailleurs, les avances consenties à la

société « A.I.S.A » pour un total de 5 992 KDT demeurent en suspens et n'ont pas été imputées sur les factures émises. Au 31 décembre 2017, l'avance a été totalement provisionnée.

Par conséquent, les projets informatiques développés par la société « A.I.S.A » pour le compte de la société « TUNISAIR-S.A » (ERP, BPR, CARGO, SAT6...), non recensés par un cahier des charges, ne sont pas inscrits dans les comptes d'immobilisations à la clôture de l'exercice.

Cette situation, ne nous permet pas de nous prononcer sur la réalité des projets initiés et la valeur des prestations informatiques réalisées par la société « A.I.S.A » pour le compte de la société « TUNISAIR-S.A ».

### **3.3- Actifs destinés à la vente**

Le poste « Actifs détenus en vue de la vente » correspond à la juste valeur de quatre appareils destinés à être cédés pour un montant total de 8 789 KDT, dont deux Boeing B737 représentant 4 349 KDT et deux Airbus A300 estimés à 4 440 KDT.

Toutefois, jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, la livraison des appareils Boeing ne s'est pas concrétisée. L'absence d'information sur la juste valeur des avions Boeing et des mesures nécessaires pour finaliser le plan de vente, ne nous permet pas de nous prononcer sur l'existence d'éventuelles dépréciations et des changements qui peuvent être apportés à ce plan de vente tel qu'arrêté en 2015.

En outre, nous avons relevé l'existence d'un plan de vente de deux réacteurs mis hors service depuis plus de 4 années, équipant les avions Boeing B737-500 mis en vente en 2015. Ces réacteurs ne sont pas retracés au niveau des comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2017. La juste valeur de ces réacteurs s'élève à 750 000 dollars, soit l'équivalent de 1 863 KDT au 31 décembre 2017.

## **4. Recettes Commerciales**

L'examen des comptes clients et des comptes d'attente associés à la recette commerciale a révélé que les procédures de contrôle interne adoptées présentent des risques associés au système d'information liés à l'émission des titres de transport, à la facturation et à l'absence d'un système de contrôle efficace des encaissements.

Cette situation a conduit à des difficultés de justification et d'apurement des créances et dettes rattachées à la recette commerciale. Nous exposons ci-dessous des réserves par rapport aux soldes des comptes clients, autres actifs, autres passifs et liquidités dont les soldes respectifs pourraient être justifiés et apurés si la société engagerait des travaux d'apurement et de justification des comptes :

### **4.1- Clients et comptes rattachés**

Ces comptes font apparaître des soldes comptables débiteurs et créditeurs non justifiés, pour des montants respectifs de 220 960 KDT et 182 357 KDT qui ont été présentés de manière compensée au niveau des états financiers pour un total net de 38 603 KDT au 31 décembre 2017.

Le montant de la provision à constater n'a pas pu être déterminé avec précision en raison de l'absence d'informations suffisantes à la date de clôture des comptes.

Pour le solde clients envers les sociétés du groupe, qui s'élève à 455 456 KDT au 31 décembre 2017, aucune provision n'a été comptabilisée pour couvrir le risque lié à l'encaissement malgré l'existence, depuis plusieurs années, d'incertitudes quant à la continuité d'exploitation des dites sociétés.

#### **4.2- Autres Comptes rattachés aux Recettes Commerciales**

L'examen de la rubrique « Autres actifs courants » a permis de dégager à la clôture de l'exercice 2017, des comptes débiteurs et créditeurs non justifiés de soldes respectifs de 77 044 KDT et 11 868 KDT.

L'examen de la rubrique « Autres passifs courants » a permis de dégager à la clôture de l'exercice 2017, des comptes débiteurs et créditeurs non justifiés de soldes respectifs de 11 652 KDT et 59 005 KDT.

#### **4.3- Liquidités et équivalents de liquidités**

La rubrique « liquidités et équivalents de liquidités » comporte des comptes bancaires présentant au 31 décembre 2017, un solde débiteur de 8 172 KDT et un solde créditeur de 2 598 KDT, non matérialisés par des états de rapprochement bancaires dûment appuyés par des pièces justificatives probantes telles que les relevés bancaires et les attestations de clôture.

Par ailleurs, l'analyse des états de rapprochement bancaires arrêtés au 31 décembre 2017 fait ressortir des opérations non rapprochées et d'anciens suspens nécessitant un important travail d'apurement, détaillés comme suit :

- Des mouvements débit et crédit comptabilisés, non encore rapprochés aux relevés bancaires s'élevant respectivement à 61 664 KDT et à 40 673 KDT; et
- Des mouvements débits et crédits portés sur les relevés bancaires non encore comptabilisés au 31 décembre 2017, s'élevant à 23 088 KDT et à 26 477 KDT.

Antériorité	Suspens comptables en KDT		Suspens bancaires en KDT	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Antérieur à 2017	10 294	16 725	2 973	7 747
2017	12 794	9 752	58 691	32 926
<b>TOTAL</b>	<b>23 088</b>	<b>26 477</b>	<b>61 664</b>	<b>40 673</b>

De ce fait, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité des enregistrements des opérations financières, des flux de trésorerie et sur l'exactitude des soldes bancaires et des placements arrêtés au 31 décembre 2017.

## **5. Actifs et Passifs Courants**

### **5.1- Traitement comptable des redevances aéroportuaires**

Les redevances aéroportuaires collectées par la société « TUNISAIR-S.A » auprès des passagers sont comptabilisées parmi ses revenus lors de l'émission des titres de transport pour un montant de 220 142 KDT, tandis que celles facturées par les entreprises aéroportuaires et supportées par la société « TUNISAIR-S.A » sont constatées en charges lors de la réalisation de l'opération de transport pour 174 458 KDT.

Cette situation engendre une distorsion entre les charges et les produits et affecte indument les résultats et les capitaux propres de la société.

### **5.2- Situation avec l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports « O.A.C.A »**

Les conventions de concession entre la société « TUNISAIR-S.A » et l'« O.A.C.A » n'ont pas été reconduites. Notons à ce propos que le Conseil Ministériel réuni le 2 avril 2013 a invité à cet effet les deux entités à entamer les négociations afin de renouveler les conventions de concession avec les mêmes conditions tarifaires préférentielles.

L'examen du relevé de compte de l'« O.A.C.A », nous a permis de relever des écarts au niveau des soldes réciproques se rattachant à diverses prestations et facturations concernant l'exercice 2017 et les exercices antérieurs s'élevant à 1 860 KDT.

De plus, nous avons constaté qu'aucune provision n'a été enregistrée par la société « TUNISAIR-S.A » pour couvrir le risque de paiement des dettes de l'OACA et du respect des conditions tarifaires octroyées par cette dernière.

## **6. Personnel et comptes rattachés**

### **6.1- Régime de Retraite**

La société « TUNISAIR-S.A » accorde à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations définies de type fin de carrière ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Les autres avantages postérieurs à l'emploi découlent de régimes d'assurance maladie et hospitalisation ainsi que de l'octroi de billets gratuits ou à tarifs réduits attribués pour les retraités et les membres de leurs familles en charge.

Le coût des prestations et les obligations au titre du régime de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice 2017 et des exercices antérieures n'ont pas été correctement mesurés conformément à la norme comptable NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieures à la date de clôture.

Une provision a été cependant comptabilisée à hauteur de 10 000 KDT au cours de l'exercice précédent.

En l'absence d'informations suffisantes sur le coût estimé des provisions au titre du régime de retraite de la société, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact ayant affecté le résultat de l'exercice et les capitaux propres de la société.

Par ailleurs, le conseil d'administration réuni en date du 8 décembre 2017 a porté à notre connaissance que la société envisagerait de souscrire à une police d'assurance « indemnité de départ à la retraite » et de faire appel à un actuair pour estimer de manière fiable l'engagement de la société à ce titre. A la date de rédaction du présent rapport, aucune étude ne nous a été communiquée.

## **6.2- Fonds social**

Les capitaux propres de la société comportent un compte intitulé « réserves pour fonds social » qui représente les montants affectés au financement des activités du fonds social telles que prévues par le règlement interne. Le rapprochement du solde de ce compte qui s'élève à 4 236 KDT avec les encours des prêts sur fonds social qui s'élèvent à 11 880 KDT dégage un déséquilibre entre les ressources et les emplois de 7 644 KDT dont l'origine n'a pas pu être justifiée par un bilan faisant ressortir les emplois et les ressources du fonds social.

En outre, nous avons relevé l'alimentation des réserves du fonds social à hauteur de 2 800 KDT au titre de la participation employeur aux ressources du fonds social de la compagnie. Cette opération n'a pas été préalablement autorisée par le conseil d'administration et l'Assemblée des actionnaires.

En l'absence, de mesures de régularisation, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier l'incidence de ce point sur la situation nette et les actifs de la société.

## **6.3- Personnels et comptes rattachés**

Les procédures en vigueur régissant la gestion du personnel présentent plusieurs insuffisances ne permettant pas de sécuriser, et de prévenir les éventuels risques d'erreurs issues du processus de recrutement, de nomination dans les postes fonctionnels, de préparation, d'ordonnancement, de contrôle, de suivi de la paie, de détachement et de la facturation inter sociétés du groupe.

C'est ainsi que l'examen des comptes rattachés au personnel, nous a permis de dégager des comptes débiteurs et créditeurs non justifiés pour des soldes respectifs de 3 020 KDT et 7 345 KDT.

## **7. Suivi des affaires en justice**

La société « TUNISAIR-S.A » a constaté une provision pour risques et charges au titre des affaires en justice pour un montant de 4 181 KDT au 31 décembre 2017. Compte tenu de l'absence d'informations suffisantes sur les litiges en cours en Tunisie et à l'étranger, nous ne sommes pas en mesure d'estimer la suffisance de cette provision.

En outre, une provision pour risque et charge pour un montant de 18 335 KDT a été constatée au cours des exercices antérieurs, dans les livres comptables de la société afin de couvrir le risque lié au jugement du tribunal de première instance de Nouakchott - Mauritanie, en date du 12 Mai 2015, qui a prononcé la responsabilité de la société « TUNISAIR-S.A » pour combler le passif de la société "Mauritania Airways" pour un montant de l'ordre de 9 024 606 192 Ouguiya, soit l'équivalent de 63 109 KDT au 31 décembre 2017.

La société « TUNISAIR-S.A » a engagé des négociations avec l'Etat de la Mauritanie pour se faire prévaloir de ses créances, reconnues précédemment par l'administrateur de liquidation de la société « Mauritania Airways », pour un montant de 6 322 346 880 Ouguiya, soit l'équivalent de 44 212 KDT au 31 décembre 2017.

Il y a lieu toutefois, de signaler, qu'aucune provision n'a été constatée au titre des intérêts moratoires courus durant la période allant de mai 2015 jusqu'au 31 décembre 2017 et du risque lié aux difficultés de recouvrement des créances de « TUNISAIR-S.A ».

Les négociations sont en cours et aucun avis ne nous est parvenu jusqu'à la date de rédaction de notre rapport. Ainsi nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'estimation du risque réel associé à cette situation et son impact financier sur les états financiers.

## **8. Présentation des états financiers**

L'examen de la présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 a démontré des erreurs de présentation et de classification de certains postes dans le Bilan et l'Etat de flux de trésorerie. Ces discordances sont dues principalement à la non prise en charge par le système comptable actuel de certains reclassements passés extra comptablement après la date de clôture, lors des précédents arrêtés. Cette situation est contraire à la norme comptable NCT 1 du système comptable des entreprises.

### **8.1- Bilan arrêté au 31 décembre 2017**

Le total bilan arrêté au 31 décembre 2017 est minoré de l'effet de postes créditeurs s'élevant à 23 701 KDT et présentés au niveau des actifs et de l'effet des postes débiteurs constatés au niveau des passifs et s'élevant à 51 256 KDT.

S'agissant d'une erreur de présentation, les redressements et reclassements en question ont indûment minoré le total bilan de 74 957 KDT.

### **8.2- Etat des flux de trésorerie arrêté au 31 décembre 2017**

Nos travaux de vérification de l'état de flux arrêté au 31 décembre 2017 ont dégagé plusieurs discordances non corrigées, dont certains restent non justifiées et sont dues principalement à des erreurs d'affectation au niveau des différentes rubriques de l'état des flux.

Bien que sans incidence sur la variation de trésorerie en globalité, les redressements et reclassements en question ont indûment majoré les soldes des rubriques de l'état de flux.

Cette situation et le point 4.3 de notre rapport constituent, à notre avis, une exception par rapport aux conditions de fond et de forme prescrites par la première norme comptable.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

### ***III. Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation***

Nous attirons l'attention sur la note 6.1.11 des états financiers, qui indique que les fonds propres sont devenus en deçà de la moitié du capital social. A cet effet, et en application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, le conseil d'administration en date du 10 avril 2018 a convoqué une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le 25 avril 2018, qui a décidé la continuité de l'activité de la société « TUNISIAR – SA » sans statuer sur la question de réduction ou d'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes cumulés.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

### ***IV. Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

#### **Continuité d'exploitation :**

Sur la base des principes et méthodes comptables, telle que présentés à la première section des notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, la direction a conclu que, malgré les difficultés rencontrées ces dernières années, l'activité de la société n'est pas menacée pendant au moins un an à compter de la

date d'arrêté des états financiers et qu'un plan de redressement est encours de mise en place avec l'appui du Gouvernement Tunisien pour l'ensemble des sociétés du groupe.

Nous avons considéré que la continuité d'exploitation est un point clé de notre audit, compte tenu de son importance pour l'arrêté des comptes de la société et sur la base que le plan de redressement établi n'a pas été approuvé à la date de rédaction de notre rapport.

Dans le cadre de notre audit des comptes de la société « TUNISAIR-S.A », nos travaux ont notamment consisté à :

- L'examen des procès-verbaux des assemblées des actionnaires, des réunions de conseil d'administrations et des comités pertinents;
- La prise de connaissance des décisions ministérielles consacrées au plan de relance de la compagnie nationale ;
- Les demandes d'informations auprès de la direction juridique et des avocats de l'entité concernant l'existence de procès et de litiges et le caractère raisonnable de l'évaluation par la direction de leur aboutissement ainsi que de l'estimation de leurs implications financières;
- La confirmation de l'existence, de la légalité et de la force exécutoire des accords conclus avec des parties liées ou avec des tiers en vue de la fourniture ou du maintien d'un soutien financier, et évaluation de leur capacité de fournir des fonds additionnels;
- L'évaluation des plans de l'entité pour rembourser les emprunts et les engagements résultant du plan de flotte;
- La mise en œuvre de procédures d'audit concernant les événements postérieurs à la date de clôture afin de relever ceux qui soit atténuent les problèmes de continuité de l'exploitation, soit influent d'une autre manière sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

## **V. Paragraphes d'observations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

### ***1- Plan de redressement***

Faisant suite aux difficultés financières rencontrées par la société « TUNISAIR-S.A » depuis 2011, un plan de redressement a été élaboré par la Direction Générale, adopté par le Conseil d'Administration réuni le 14 décembre 2012 et notifié courant 2013 au Président du Gouvernement. Un nouveau plan de redressement (2018-2023), qui devrait prendre en compte le reste des sociétés du groupe, est en cours de préparation à la date de rédaction de notre rapport.

S'agissant des autres sociétés du groupe, leurs situations financières ne sont plus équilibrées et leurs états financiers dégagent des pertes importantes. Cette situation n'est pas de nature à assurer et maîtriser la continuité de l'activité de « TUNISAIR-S.A » fortement dépendante de la viabilité de ses filiales.

## ***2- Modifications comptables***

Nous attirons l'attention sur le paragraphe 3 la note 6.1.11 des états financiers, qui décrit l'effet des modifications comptables.

### ***VI. Autres points***

- La société n'a pas établi ses états financiers intermédiaires au titre des exercices 2016, 2017 et 2018 et n'a pas en conséquence respecté les procédures de dépôt, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis telles que prévues par l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.
- l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 25 avril 2018, a décidé la continuité de l'activité de la société « TUNISIAR – SA » sans statuer sur la question de réduction ou d'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes cumulés.

### ***VII. Rapport du conseil d'administration***

La responsabilité du rapport d'activité de l'exercice 2017 incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » ci-dessus, nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **VIII. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **IX. Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ✓ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- ✓ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ✓ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- ✓ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- ✓ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **I. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Un rapport traitant des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

## **II. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

Tunis, le 10 décembre 2019

**Les Commissaires Aux Comptes**

**AMI Consulting**

Abdelmajid DOUIRI

**ECC Mazars**

Mohamed Mourad FRADI

**Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes**  
Exercice clos le 31 décembre 2017

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la  
Société Tunisienne de l'Air TUNISAIR SA**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

***A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :***

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice 2017 :

**1. Conventions conclues avec TUNISAIR TECHNICS :**

Le 16 novembre 2017, signature d'un avenant à la convention entre « TUNISAIR-S.A » et « TUNISAIR TECHNICS » qui date du 28 Février 2007, modifiant le montant de la redevance, facturée mensuellement, de 10 000 KDT à 8 500 KDT.

Le montant total de la facturation opérée par « TUNISAIR TECHNICS » en application du protocole d'accord initial et de ses avenants au 31 Décembre 2017 s'est élevé à 201 131 KDT.

**2. Conventions conclues avec TUNISIE CATERING :**

La société « TUNISAIR-S.A » a signé le 8 février 2017 une convention en compte courant associé avec « TUNISIE CATERING » portant sur un montant de 1 500 KDT avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Au 31 décembre 2017 le solde du compte s'est élevé à 700 KDT et les intérêts générés se sont élevés à 75 KDT.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 9 Septembre 2016.

### **3. Conventions conclues avec TUNISAIR EXPRESS :**

La société « TUNISAIR-S.A » a signé le 13 Juin et le 26 Juillet 2017 deux conventions en compte courant associées avec « TUNISAIR EXPRESS » portant sur des montants respectifs de 1 000 KDT et 2 500 KDT avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Au 31 Décembre 2017 les soldes de ces comptes se sont élevés respectivement à 400 KDT et 2 500 KDT. Les intérêts générés se sont élevés à 34 KDT.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 26 Mai 2017.

### **4. Crédits dépassant la limite de 5 000 000 de dinars :**

La société « TUNISAIR-S.A » a signé un contrat de prêt à moyen terme au titre du financement du programme de réparation et de maintenance des réacteurs avec un Pool bancaire de financement de prêt réunissant la banque «Attijari Bank» désignée comme arrangeur et agent du prêt, l'UIB, la BNA et la STB pour un montant total en principal de 130 000 KDT remboursable sur dix semestrialités égales en capital avec la première échéance intervenant six mois à compter de la date du tirage. Ce crédit est rémunéré au taux moyen mensuel du TMM majoré de 1.5%.

Le prêt en question devant être tiré en plusieurs fois et sur une période ne dépassant pas les 12 mois de la date de signature du prêt, la société « TUNISAIR-S.A » a procédé à cinq tirages jusqu'au 31 décembre 2017 totalisant la somme en principal de 106 000 KDT.

### ***B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :***

L'exécution des conventions suivantes conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dont voici les principaux volumes réalisés :

#### **1. Conventions conclues avec TUNISAIR TECHNICS :**

- Le montant facturé par la société « TUNISAIR-S.A » à la société « TUNISAIR TECHNICS » s'est élevé au cours de l'exercice 2017 à 41 415 KDT dont des montants relatifs principalement à la mise à disposition de certains membres du personnel de « TUNISAIR-S.A ». Les montants facturés et comptabilisés par « TUNISAIR-S.A » au titre de cette mise à disposition se sont élevés à 40 198 KDT.

- Les fonds avancés à « TUNISAIR TECHNICS » par « TUNISAIR-S.A » au titre de l'exercice 2017 se sont élevés à 9 270 KDT.

#### **2. Conventions conclues avec TUNISAIR HANDLING :**

- Le montant facturé par la société « TUNISAIR-S.A » à la société « TUNISAIR HANDLING » s'est élevé au cours de l'exercice 2017 à 26 709 KDT dont des montants relatifs à la mise à disposition de

certaines membres du personnel de « TUNISAIR-S.A ». Les montants facturés et comptabilisés par « TUNISAIR-S.A » au titre de cette mise à disposition se sont élevés à 21 542 KDT.

- La société « TUNISAIR HANDLING » a facturé à la société « TUNISAIR-S.A » un montant de 22 850 KDT dont des prestations relatives à l'assistance au sol assurées et facturées par « TUNISAIR HANDLING » à « TUNISAIR-S.A » qui se sont élevées au titre de l'exercice 2017 à 20 415 KDT.

- La société « TUNISAIR-S.A » a signé une convention de prêt au profit de « TUNISAIR HANDLING » le 24 mars 2014, pour un montant de 2 300 KDT, le montant des remboursements effectués totalisent 1 710 KDT. De même, la société « TUNISAIR-S.A » a signé le 3 Mars 2015 une deuxième convention de prêt au profit de « TUNISAIR HANDLING », pour un montant de 400 KDT. La société « TUNISAIR HANDLING » a cessé son remboursement desdits prêts en 2016 et la société « TUNISAIR-S.A » a provisionné le reliquat totalisant 900 KDT en conséquence. Les intérêts échus sur ce prêt totalisent le montant de 268 KDT dans les comptes de « TUNISAIR-S.A ».

### **3. Conventions conclues avec TUNISAIR EXPRESS :**

- La société « TUNISAIR EXPRESS » a facturé à la société « TUNISAIR-S.A » la mise à disposition d'une partie de son personnel dont la charge globale est de l'ordre de 785 KDT;

- La société « TUNISAIR-S.A » a facturé à la société « TUNISAIR EXPRESS » un volume d'opérations dont principalement les transactions suivantes :

- Facturation de la charge de location d'avions pour un montant de 678 KDT conformément au protocole d'accord signé le 30 octobre 2012 ;
- Mise à disposition d'une partie de son personnel dont la charge globale facturée est de l'ordre de 13 KDT.

### **4. Conventions conclues avec TUNISIE CATERING :**

- La société « TUNISIE CATERING » a facturé à « TUNISAIR-S.A » son service « catering » au titre de l'exercice 2017 pour un montant de 26 142 KDT.

- La société « TUNISAIR-S.A » a signé le 21 janvier 2016 une convention en compte courant associés avec « TUNISIE CATERING » portant sur un montant de 3 000 KDT avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Au 31 décembre 2017 le solde du compte s'est élevé à 2 357 KDT et les intérêts générés se sont élevés à 209 KDT.

- Une seconde convention en compte courant associé a été signée à la même date et portant sur un montant de 1 000 KDT avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Au 31 décembre 2017 le solde du compte s'est élevé à 786 KDT et les intérêts générés se sont élevés à 72 KDT.

- La société « TUNISAIR-S.A » a signé une convention de prêt en date du 25 octobre 2011, d'un montant de 1 800 KDT avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Le montant en principal n'ayant pas été recouvré pour son intégralité se trouve totalement provisionné dans les comptes de la société. Les intérêts échus sur ce prêt totalisent le montant de 493 KDT dans les comptes de « TUNISAIR-S.A ».

**5. Conventions conclues avec l'A.T.C.T :**

- La société « TUNISAIR-S.A » a signé en 2005 une convention de prestations de formation avec la société A.T.C.T. Les facturations au titre de l'exercice 2017 par l'A.T.C.T s'élèvent à 3 368 KDT.

**6. Conventions conclues avec l'A.I.S.A :**

- La société « A.I.S.A », a facturé ses prestations informatiques relatives à l'année 2017 à la société « TUNISAIR-S.A » pour un montant s'élevant au 31 décembre 2017 à 9 106 KDT.

**7. Conventions conclues avec SCI ESSAFA :**

- La société « SCI ESSAFA » a facturé des redevances de loyer pour un total de 2 358 KDT conformément aux baux commerciaux signés par les parties contractantes.

**8. Conventions conclues avec l'Etat :**

- « TUNISAIR-S.A » a facturé courant l'année 2017, les loyers relatifs à la location de ses deux locaux sis à Tunis et à Sfax au Ministère du Transport pour un montant total TTC de 485 KDT en application des contrats datés du 14 novembre 1991 et le 15 février 2010.

***C- Soldes réciproques entre les sociétés du groupe selon les livres comptables de la société « TUNISAIR-S.A » (en KDT) :***

	<b>Tunisair Technics</b>	<b>Tunisair Handling</b>	<b>Tunisair Express</b>	<b>Tunisie Catering</b>	<b>ATCT</b>	<b>AISA</b>	<b>AMADEUS</b>
<b>Dettes</b>	(496 600)	(171 743)	(5 002)	(23 811)	(692)	(4 496)	(10)
<b>Créances</b>	244 241	196 225	13 005	1 282	(528)	560	671
<b>Compte courant d'associé</b>	296 062						

***D- Obligations et engagements de la société envers les sociétés du groupe en (KDT) :***

Les dividendes encaissés, les dividendes à encaisser et les prêts consentis par la société « TUNISAIR-S.A » au 31 Décembre 2017 se détaillent comme suit :

	TunisairTechnics	Tunisair Handling	Tunisie Catering	Tunisair Express	SCI Essafa	AMADEUS
<b>Dividendes encaissés</b>	-	-	-	-	986	9 185
<b>Dividendes à encaisser</b>	5 326	-	-	-	1 351	11 671
<b>Encours du principal des prêts</b>	-	-	3 842	2 900	-	-
<b>Principal prêts provisionnés</b>	-	990	1 800	-	-	-

### *E- Cautions et garanties :*

- La société « TUNISAIR-S.A » s'est portée caution des crédits octroyés à sa filiale « TUNISAIR EXPRESS » en garantie du remboursement des crédits à long terme accordés dans le cadre du financement de l'acquisition d'un avion de type ATR 72-500 et d'un avion CRJ900. Ci-dessous la liste des cautions fournies :

Bénéficiaire	Date	Montant de la caution (KDT)	Reliquats en principal au 31/12/2017 (KDT)
<b>BIAT</b>	13/01/2009	6 000	450
<b>AMENBANK</b>	13/01/2009	5 000	250
<b>BNA</b>	13/01/2009	6 000	2 297
<b>ATB</b>	13/01/2009	3 000	370
<b>Etat Tunisien</b>	10/03/2008	26 044	15 098

- La société « TUNISAIR-S.A » s'est portée caution des crédits octroyés par AMEN BANK au personnel navigant pour le financement des investissements en Compte Epargne en Actions (CEA).

Le solde des cautions données à Amen Bank à ce titre s'élève au 31 décembre 2017 à 47 197 KDT.

### *F- Obligations et engagement de la société envers les dirigeants*

*F.1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :*

✓ La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par l'arrêté de Monsieur le Président du Gouvernement du 16 octobre 2015. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 04 Janvier 2017 au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

- Un salaire annuel brut de 69 615 DT;
- Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de 8 449 DT et 345 DT;

- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 2 088 DT ;
- Une voiture de fonction, l'équivalent en indemnité de 1 090 DT et un montant de 9 158 DT de carburant.

✓ La rémunération de l'ancien Secrétaire Général est fixée, en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général et à l'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 janvier 2017 au 31 janvier 2017 se présente comme suit :

- Un salaire brut de 4 542 DT ;
- Une prise en charge des cotisations sociales pour un montant de 278 DT;
- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 136 DT ;
- Une voiture de fonction et une équivalence d'indemnité de voiture d'un montant de 100 DT ainsi que des bons de carburant d'un montant de 742 DT.

✓ La rémunération du Secrétaire Général est fixée, en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général et à l'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 février 2017 au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

- Un salaire brut de 52 243 DT ;
- Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de 3 575 DT et 322 DT;
- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 1 577 DT ;
- Des bons de carburant d'un montant de 6 793 DT.

✓ La rémunération de l'ancien Directeur Général Adjoint est fixée sur la base de son ancien salaire et en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 janvier 2017 au 30 août 2017 se présente comme suit :

- Un salaire brut de 34 633 DT ;
- Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de 3 787 DT et 265 DT;
- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 1 039 DT ;
- Une voiture de fonction, soit l'équivalent en indemnité de 765 DT et un montant de 5 503 DT de carburant.

✓ La rémunération du Directeur Général Adjoint est fixée sur la base de son ancien salaire et en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

- Un salaire brut de 54 464 DT ;
- Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de 5 950DT et 365 DT;
- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 1 633 DT ;
- Une voiture de fonction, soit l'équivalent en indemnité de 1 227 DT et un montant de 7 394 DT de carburant.

✓ Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle. Les jetons de présence proposés au titre de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

- Les membres représentant l'état: Le montant annuel par membre est arrêté à 5 000 dinars ;
- Les membres représentant les entreprises publiques: Le montant annuel brut maximum pour chaque membre est fixé à 2 188 dinars ;
- Le membre représentant les petits porteurs : le montant des jetons de présence est arrêté conformément au montant attribué à l'administrateur représentant les entreprises publiques ayant la fonction de directeur soit un montant annuel brut maximum de 2 000 dinars ;

✓ Les membres du comité d'audit perçoivent une rémunération soumise annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle. L'enveloppe proposée au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 500 dinars par présence effective aux réunions avec un plafond brut annuel de 3.000 dinars par membre.

*F.2- Les obligations et engagements de la société Tunisienne de l'Air envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en KDT) :*

	<u>PDG</u>		<u>DGA</u>		<u>SG</u>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	90 745	-	117 025	-	70 308	-
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
<b>Total</b>	<b>90 745</b>	<b>-</b>	<b>117 025</b>	<b>-</b>	<b>70 308</b>	<b>-</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précités, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 10 décembre 2019  
**Les Commissaires Aux Comptes**

**AMI Consulting**  
Abdelmajid DOUIRI

**ECC Mazars**  
Mohamed Mourad FRADI